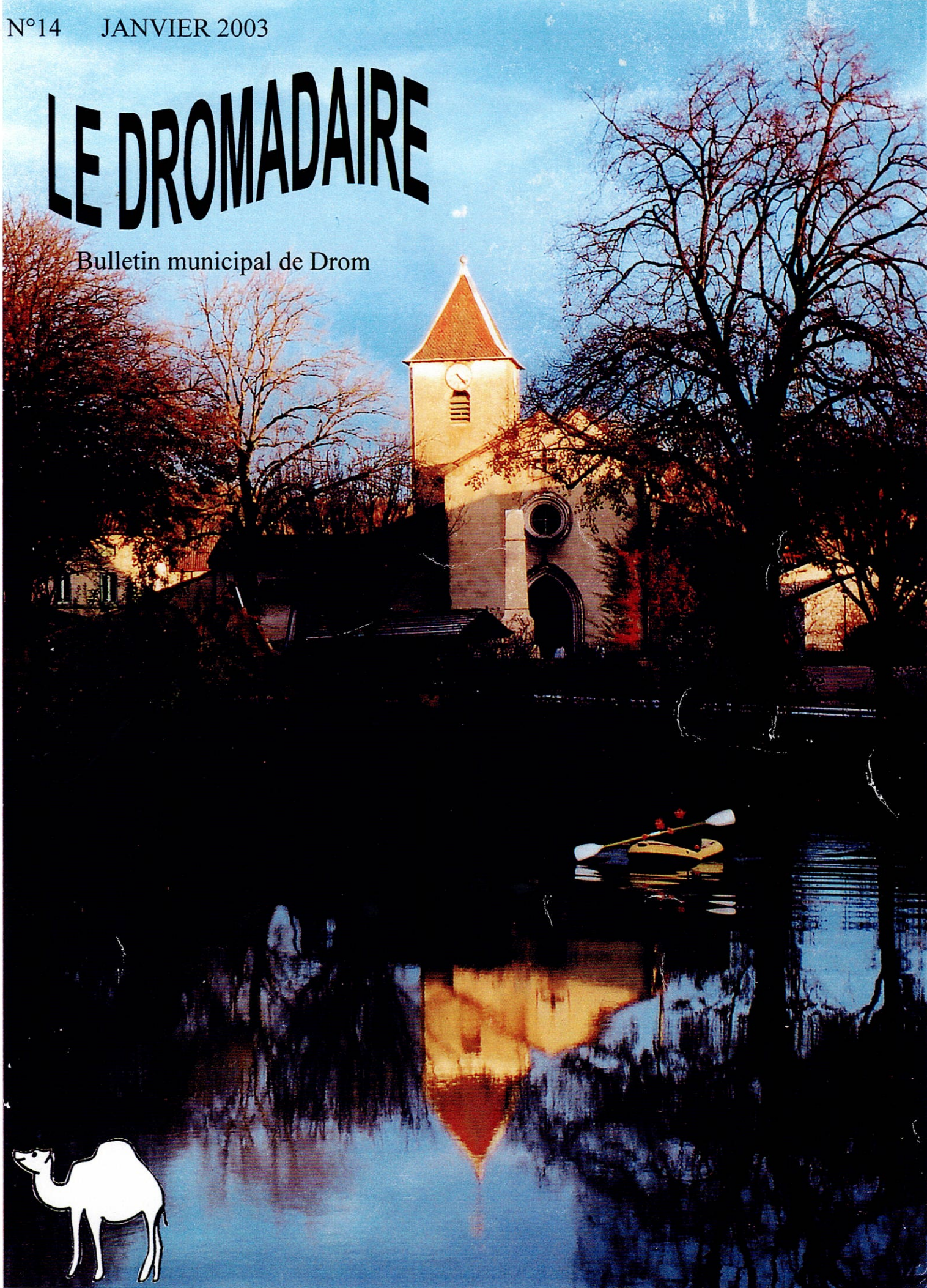


N°14 JANVIER 2003

LE DROMADAIRE

Bulletin municipal de Drom





LE MOT DU MAIRE

2002 vient de se terminer, qu'en avons-nous fait ?

Une année bien remplie, sans doute ; trop, sûrement. Combien de temps nous a-t-il manqué pour mener à terme tous les projets engagés ?

Depuis le printemps, notre village n'a été qu'un immense chantier, et les prévisions de délais ont toutes été largement dépassées : le chantier de l'assainissement n'est toujours pas achevé, certains secteurs sont restés inaccessibles pendant plusieurs semaines, le logement de la salle des fêtes a été livré sur les chapeaux de roues, et les travaux de la mairie ont dû être repoussés. Sans parler d'autres dossiers qui semblent avancer au ralenti . . . ou donnent même l'impression d'être au point mort.

Diverses raisons peuvent être fournies qui, toutes ou presque, seront valables. De simples explications peuvent aussi être avancées pour démontrer que tout a été fait pour le mieux et que les choses avancent plus vite que la partie visible, mais vous les trouverez dans les pages qui suivent, tout comme les informations nécessaires sur les nouveaux dossiers en cours.

Je préfère plutôt profiter de cet éditorial pour évoquer les deux événements que l'on retiendra de cette année 2002.

Le premier se situe à la fin du printemps, mais il s'est concrétisé le 3 septembre. Les grandes vacances étaient finies et, ce jour-là, les jeunes enfants de Drom ont repris leurs cartables pour aller à l'école, *pour aller à l'école de leur village*. Si le fait était habituel, s'il s'est accompli dans des milliers de communes en France, chacun, à Drom, sait toute l'importance qu'il revêtait en cette année où le terme « *école communale* » aurait bien pu définitivement appartenir au passé. Il y a toujours une école à Drom et, pour pouvoir continuer à l'affirmer pendant encore de longues années, il appartient à chacun de nous -élus, familles, propriétaires- d'en tenir compte pour certaines décisions.

Dans un autre registre, le deuxième est daté du 25 novembre. Ce jour-là se concrétisait l'ambition d'un de mes lointains prédécesseurs, visionnaire et déterminé : Hippolyte Gouilloux qui, en 1852, avait lancé un projet d'évacuation des eaux d'inondation de la vallée de Drom. 150 ans plus tard, mais 5 ans après l'achèvement de la dernière partie de son chantier, le « canal » remplissait son office et régula le niveau de l'eau dans le village.

2002 est terminée, 2003 nous permettra d'achever ce qui est en cours, tout en continuant de préparer la suite. Que cette année vous apporte aussi, à tous et à chacun, santé et satisfaction, tel est le vœu que je formule avant toute chose.

Daniel BROCHIER

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

ECOLE	Maintien de la classe unique de Drom.
ASSAINISSEMENT	Démarrage des travaux de la deuxième tranche Préparation dossier 3 ^{ème} tranche.
RESEAUX AERIENS	Etude enfouissement 2 ^{ème} tranche.
EAU	Amélioration réseau coordonnée avec chantier assainissement.
EAUX PLUVIALES	Amélioration réseau coordonnée avec chantier assainissement.
BATIMENTS	Réhabilitation logement salle des fêtes, acquisition abribus, amélioration grange Grandpierre, étude restauration cadrans du clocher.
CHEMINS ET VOIRIE	Elargissement de la route des crêtes. Remise en état de 3 grilles d'eau pluviales en bordure de chaussée. Enrobé place de la salle des fêtes, allée centrale du cimetière. Réparations diverses (point à temps à l'émulsion). Programme important de remise en état des chemins ruraux (empierrement) Elagage et déneigement des chemins ruraux. Projet : réfection de la Route des Conches.
BOIS	Exploitation de la parcelle d'affouage n°7. Dégagement manuel des parcelles 22-23 des plantations de cèdres et de pins noirs sur les Cheaux. Reconduction de l'arrêté préfectoral réglementant les plantations des zones classées non boisées.
INTER-COMMUNALITE	Convention route des Crêtes et réfection chaussée ; projet de territoire Communauté de Communes et étude modification statuts ; dissolution du syndicat de voirie et organisation d'un groupement de commandes..
PERSONNEL	Modification contrats (loi 35 heures), création d'un poste d'agent d'entretien avec la commune de Ramasse.
EQUIPEMENT SECURITE	Copieur multifonction à la mairie. Acquisition d'un véhicule d'intervention équipé pour le corps de Sapeurs-Pompiers ; changement de trois poteaux incendie ; branchement de la nouvelle sirène ; étude amélioration du canal coordonnée avec chantier assainissement ; limitation de la vitesse route des Conches.
C.C.A.S.	Vente de brioches pour l'ADAPEI et repas (ou colis) des anciens
DIVERS	Etudes de dossiers et procédures : aménagement du cœur de village, documents d'urbanisme, rénovation de la salle de classe, réfection du logement du presbytère, mesures agro-environnementales (<i>Contrats Territoriaux d'Exploitation</i>), directive européenne <i>Natura 2000</i> , Cinéma Rural Itinérant. Organisation des élections présidentielles (21 avril et 05 mai) et législatives (09 et 16 juin) et des cérémonies des 08 mai et 11 novembre ; manifestations autres : parcours sportif des Sapeurs-Pompiers (13 avril) et commémoration de la libération de l'Ain (07 septembre) ; illuminations.

Travaux en cours

Assainissement, enfouissement des réseaux aériens, amélioration du réseau d'eau et de l'éclairage public, réfection du logement du presbytère, installation de l'abribus, rénovation du secrétariat mairie et de la salle de classe, restauration des cadrans du clocher, réfection de la route des Conches ; dossier *Cinéma Rural Itinérant*, étude aménagement du cœur de village.

LE DROMADAIRE

Directeur de publication : Daniel BROCHIER, Maire

Rédaction, conception, réalisation : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX, Martine BONNET (commission information), Marie Thérèse GENIN (relecture).

Impression : A.G.L.C.A., Bourg-en-Bresse

INFORMATIONS PRATIQUES

ADMINISTRATIONS

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
 - ◆ Mairie :04.74.30.67.48
 - ◆ Mairie : e-mailmairie.drom@wanadoo.fr
 - ◆ Daniel BROCHIER, Maire :04.74.30.62.53
 - ◆ Yves GUILLEMOT, adjoint :04.74.30.69.22
 - ◆ Jean-Pierre BLONDEAU, adjoint :04.74.30.65.12
 - ◆ Alex GENIN, adjoint :04.74.30.63.34
- **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont** :
Tél : 04.74.42.38.40 Fax : 04.74.51.37.14
- **Perception** : Bourg-Banlieue : 04.74.30.65.30
- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : ◆ Lieutenant Carrier : 04.74.30.67.17
- **S.A.M.U** : 15
- **Centre Antipoison** : 04.78.54.14.14
- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux :
 - ◆ Service clientèle : 0 810 479 479, Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779
- **E.D.F.** : 04.74.22.19.90 ou 0 810 333 001(sécurité, dépannage) ou 0 810 440 440 (service clientèle)
- **Animaux trouvés** : SPA de Dompierre sur Veyle : 04.74.38.71.72 (24h/24 - 7 jours/7)
- **Centre médico social**, rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 04.74.47.13.00.
 - ◆ Assistante sociale : Annick Lamande (permanence le mardi de 9 H à 11 H 30).
 - ◆ Travailleur social : Evelyne Boyer : sur rendez-vous.
 - ◆ Puéricultrice : Marie-France Deshautel le mardi de 9 H 30 à 10 H 30 au foyer Mousseron à Treffort : 04.74.51.34.77.
 - ◆ Conseillère en économie sociale et familiale : Chantal Vaclé (mardi de 11H à 12H).
- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11 H 30.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.
- **Horaires déchetteries** :



	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
SIMANDRE	14 H/17 H	14 H/18 H		9 H/12 H et 14 H/17 H
TREFFORT	14 H/17 H	9 H/12 H et 14 H/18 H	12 H/15 H	9 H/12 H et 14 H/18 H

Déchetterie de Simandre ☎ 06.16.34.14.23 (attention l'ancien numéro n'est plus valide).

CULTURE ET SPORT

La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H 30 à la Salle de Réunions.

Les séances de la **Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.

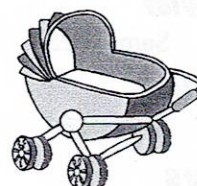
Correspondant de Presse : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain.

Culte : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.

Le **club de l'Age d'Or** se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.

SERVICES

- **Horloge du clocher** : Contacter Yves Guillemot ou Alex Genin
- **Poids public** : Contacter Bernard Larruat
- **Assistantes maternelles** :
 - ◆ Evelyne Aviet ☎ (voir mairie)
 - ◆ Aurore Bernard ☎ 04.74.25.82.20 (en cours d'agrément)
 - ◆ Martine Bonnet ☎ 04.74.30.62.79.
 - ◆ Laurence Cote ☎ (voir mairie)



- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes :

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- **ADMR** (Aide à domicile en milieu rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades. Vous pouvez bénéficier d'aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.



Contact : ☎ 04 74 25 82 62 permanence téléphonique mardi et vendredi matin

- **Caisse d'allocations familiales**

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, trois services sont à votre disposition 24 heures sur 24

- ◆ ALLOCAF : ☎ 0891 671 672
- ◆ INTERNET : www.caf.fr
- ◆ MINITEL : 3615 CAF



- **Salle des fêtes** :

TARIFS ANNEE 2003

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	17 €	34 €	59 €
Particulier de Drom	34 €	85 €	137 €
Autre	59 €	137 €	222 €

(Réservation auprès de Jean-Pierre Blondeau ☎ 04.74.30.65.12 à défaut Yves Guillemot ☎ 04.74.30.69.22)

- **Don du sang**

Jasseron : de 8 H à 10 H, à la salle des fêtes
puis Meillonas de 11 H à 13 H

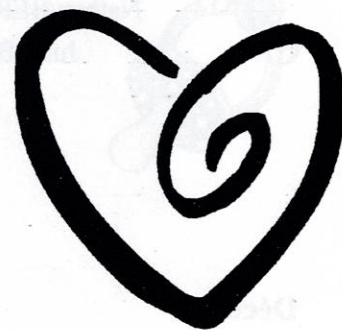
lundi 3 février
lundi 5 mai
lundi 15 septembre
lundi 8 décembre

Chavannes sur Suran : de 11 H à 12 H 30
(La collecte de Simandre est provisoirement transférée à Chavannes en raison de travaux à la salle des fêtes de Simandre)

mercredi 30 avril
jeudi 28 août
lundi 15 décembre

Villereversure : de 8 H à 10 H 30 à la salle des fêtes

mercredi 30 avril
jeudi 28 août
lundi 15 décembre



- **CAUE** (Conseil d'Architecture, D'urbanisme et de l'Environnement)

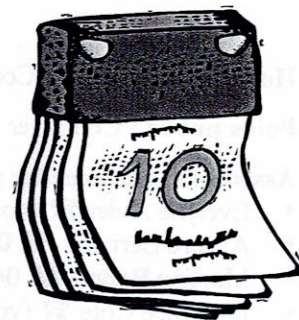
Conseil **gratuit pour les particuliers** à la Maison de l'Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg.

☎ : 04 74 21 11 31

E-mail : contact@caue-ain.com

Site Internet : www.caue-ain.com

DATES A RETENIR



Janvier

- ♦ Samedi 25 Fondue du Sou des Ecoles

Février

- ♦ Samedi 8 Y'aura du boudin avec Patrimoine

Mars

- ♦ Dimanche 23 Enduro des buis

Avril

- ♦ Dimanche 6 Randonnée pédestre à Meillonas
- ♦ Dimanche 27 10^{ème} bourse d'échange de l'ARCMA

Mai

- ♦ Jeudi 8 Cérémonie au monument
- ♦ Samedi 17 et Marché des potiers et exposition de céramique
- Dimanche 18 à Meillonas (ATR)
- ♦ Samedi 24 13^{èmes} Rencontres du Revermont à Neuville sur Ain

Juin

- ♦ Samedi 14 et Dimanche 15 5^{èmes} journées artisanales en Revermont, à Corveissiat

Septembre

- ♦ Samedi 20 et dimanche 21 Fête de Drom

Octobre

- ♦ Vendredi 3 Fête des fleurs de la route fleurie du Revermont à Coligny

Novembre

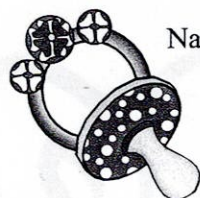
- ♦ Samedi 8 Concours de belote de l'âge d'or
- ♦ Mardi 11 Cérémonie au monument

Décembre

- ♦ Dimanche 7 Ste Barbe

ETAT CIVIL

Naissances



Nathan BEREYZIAT le 11 février

Julie BADI le 17 août

Mariage



Florence BLATRIX et Olivier CONTAT le 23 juillet

Décès



CARRIER veuve ROBERT Marguerite le 1^{er} février

MALESSARD veuve FENET Marie Louise le 24 juin

MASSARD Maurice le 3 octobre

BUDGET ASSAINISSEMENT 2002

DEPENSES		€	RECETTES		€
Exploitation			Exploitation		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	6 129
006	Autofinancement complémentaire	111 600	70	Prestation de services (redevance)	15 200
010	Achats	760			
65	Charges de gestion courante	5 519	74	Subventions d'exploitation	111 600
66	Charges financières	15 200	77	Produits exceptionnels	150
TOTAL		133 079	TOTAL		133 079
Investissement			Investissement		
001	Déficit reporté	85 328	005	Autofinancement complémentaire (section fonctionnement)	111 600
16	Remboursement d'emprunts et dettes	10 000			
23	Immobilisations en cours	310 362	10	Apports, dotations et réserves Dont FCTVA 57 522	241 336
			16	Emprunts	52 754
TOTAL		405 690	TOTAL		405 690

BUDGET LOGEMENT SALLE DES FETES

Pour les besoins des travaux de réfection du logement de la salle des fêtes, un deuxième budget annexe a dû être ouvert ; il ne devrait avoir qu'une durée de vie limitée, à cheval sur les exercices 2002 et 2003, mais sa présentation est nécessaire pour que le rapport des prévisions 2002 soit complet.

DEPENSES		€	RECETTES		€
Fonctionnement			Fonctionnement		
23	Virement section investissement	11 000	75	Produits de gestion courante dont 1000 loyers Et 11 000 virement Budget principal	12 000
65	Charges de gestion courante	120			
66	Charges financières	880			
TOTAL		12 000	TOTAL		12 000
Investissement			Investissement		
16	Remboursement d'emprunts et dettes	1 000	021	Virement section fonctionnement	11 000
23	Immobilisations en cours	48 000	16	Emprunts et dettes	38 000
TOTAL		49 000	TOTAL		49 000



BUDGET PRINCIPAL 2002

DEPENSES

F O N C T I O N N E M E N T	011 Charges à caractère général	55 108
	Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires, services extérieurs.	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	16 700
	014 Atténuation de produits	3 000
	Reversement CCTER	
	022 Dépenses imprévues	18 474
	023 Virement à la section d'investissement	33 662
	<i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	
	65 Autres charges de gestion courante	151 551
	Dont : Virement budget assainissement (111 600) Virement budget logement salle des fêtes (11 000) Indemnités maire et adjoints (12 700) Participation école Jasseron (160) Subventions (1 740), C.C.A.S (760)	
66 Charges financières	1 520	
Intérêt des emprunts		
67 Charges exceptionnelles	3 820	
	Dépenses de l'exercice	283 835
	TOTAL DEPENSES	283 835
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit reporté	
	16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	2 110
	20 Immobilisations incorporelles (logiciel)	
	21 Immobilisations corporelles	24 450
	Eclairage public, camion pompier (1 650), copieur (3035)	
	23 Immobilisations en cours	26 050
Bâtiment (mairie)		
	TOTAL DEPENSES	52 610

RECETTES

F O N C T I O N N E M E N T	70 Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de bois, concessions cimetièrè	2 173
	73 Impôts et taxes Dont contributions directes (24 800), pylônes électriques (4 600), droits de mutation (6 800)	36 205
	74 Dotations, subventions, participations Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	39 063
	75 Autres produits de gestion courante Location immeubles	6 730
	76 Produits financiers	5
	Recettes de l'exercice	84 176
	002 Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement reporté de 2001 sur 2002	199 659
TOTAL RECETTES	283 835	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Solde investissement reporté (excédent 2001)	2 138
	10 Dotations, fonds divers et réserves Fonds de compensation de la TVA, excédents de fonctionnement capitalisés	
	13 Subvention d'investissement Subvention du syndicat d'électricité pour l'éclairage public	
	16 Emprunts et dettes assimilés	16 810
	021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	33 662
	TOTAL RECETTES	52 610



LA GUERRE DES TRANCHEES

Le centre ville se remettait tout juste de l'intervention des premiers engins, les cicatrices étaient encore apparentes lorsqu'une deuxième attaque était lancée contre notre sol. Tout juste une année après la mise en service de la station d'épuration et de la première tranche du réseau de collecte des eaux usées, l'assaut était donné presque simultanément sur les fronts Est et Ouest.

Après quelques semaines d'attente, la deuxième tranche du réseau d'assainissement collectif a connu des débuts mouvementés dus aux dures (très dures) réalités géologiques du sous-sol de Drom.. Plusieurs techniques ont dû être utilisées, suivant la configuration et la nature du terrain, la profondeur recherchée et la place disponible pour les engins : pelleuse, brise-roche, trancheuse et tirs de mines. Deux secteurs étaient au programme : le quartier de l'Enclos et celui de la mairie.

Parallèlement, la commune avait sollicité le Syndicat des Eaux *Ain-Suran-Revermont* pour effectuer des travaux d'amélioration du réseau dans ces mêmes secteurs : remplacement des portions de conduites vétustes et rectification de certains tracés (transfert, sous domaine public, d'antennes traversant des propriétés privées). De plus, ces interventions ont donné l'occasion au Syndicat et au fermier (la Lyonnaise des Eaux) de remettre aux normes des branchements anciens encore réalisés en plomb. Ce deuxième chantier a été confié, par le Syndicat, à l'entreprise Pettini, déjà attributaire du chantier de l'assainissement pour la commune. Ainsi, on a pu voir avancer simultanément les deux réseaux dans la même tranchée : eau potable et eaux usées.

Par ailleurs, sur la portion mairie/route des Conches, le réseau d'eaux pluviales a aussi connu une réfection : tabourets et canalisation. Sur ce même secteur, le passage des eaux d'inondation sous la chaussée a, de plus, été amélioré : pose d'un dalot en béton et baisse du niveau de passage des eaux. Cette baisse de niveau sera répercutée dans le pré en aval, en direction du canal.

Enfin, consécutivement à la rénovation de la colonne d'eau potable, trois poteaux d'incendie ont déjà été changés dans le secteur de la mairie et de la route des Conches. Du côté de l'Enclos, le poteau face à la maison Marc Grandpierre sera supprimé et remplacé par deux autres : un au carrefour Poncet, l'autre à côté du poste de refoulement, en cours de construction au carrefour Blatrix.

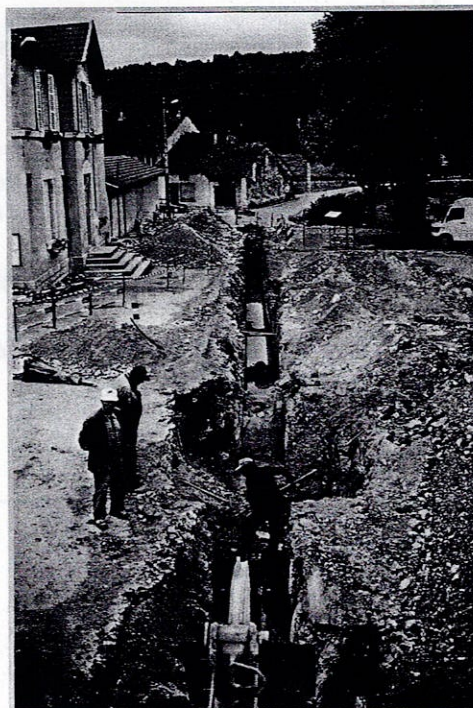
Il convient aussi de souligner la reprise d'un chantier, arrêté depuis plusieurs mois pour des raisons principalement administratives suite à une modification du projet initial : le changement du transformateur principal derrière l'école (alimentation du village en électricité). La tour sera détruite et le nouvel appareil, plus discret et en retrait de la route, sera alimenté par une arrivée souterraine de la moyenne tension.

Il ne reste plus à signaler qu'une deuxième tranche de travaux d'enfouissement des réseaux aériens est en préparation (électricité, téléphone et éclairage public). Le quartier de la mairie et celui du lavoir verront, eux aussi, disparaître quelques câbles et de nouveaux candélabres viendront compléter la première série.

En 2000/2001 notre village avait déjà été un vaste chantier ; 2002/2003 aura connu la même situation mais, malgré un cumul de réalisations et bien des retards sur les prévisions, les travaux ont été relativement bien coordonnés par tous les différents intervenants : commune de Drom, Syndicat des Eaux Ain-Suran-Revermont, Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, Direction Départementale de l'Agriculture, Direction Départementale de l'Equipement, Lyonnaise des Eaux, Electricité de France, France Télécom et les entreprises Pettini, Progeco, Réseaux et Services, SOBECA.

Les désagréments de ces chantiers de travaux publics devraient maintenant s'atténuer puis s'interrompre ; il convient de remercier ici la population et les usagers pour leur patience pendant les travaux ainsi que les particuliers qui ont accepté de participer à la recherche des meilleures solutions pour l'intérêt de tous.

Une phase touche à sa fin . . . une autre suivra encore.



L'EAU DU ROBINET

L'eau qui arrive à notre robinet provient de la nappe alluviale de l'Ain.

La station de pompage est située à Conflans: l'eau est pompée dans trois puits, puis refoulée par les pompes de la station vers trois réservoirs de 2000 m³ chacun situés à St Maurice d'Echazeaux; puis l'eau chemine par 320 km de canalisations, elle est stockée dans 33 réservoirs et cinq stations relais puis elle est distribuée aux 16 communes qui adhèrent au Syndicat des Eaux Ain-Suran-Revermont.

L'eau que nous buvons à Drom provient d'un réservoir de St Maurice d'Echazeaux. (Drom a bien un réservoir situé devant la ferme du GAEC du Levant mais celui-ci n'est plus fonctionnel pour l'alimentation en eau potable, par contre il peut servir pour la défense incendie: réserve d'environ 200 m³).

De très nombreux tests de conformité et de qualité sont élaborés tout au long du parcours de l'eau potable:

- ♦ Les premiers sont pratiqués directement à la source, tests pratiqués par la DDASS et par la Lyonnaise des Eaux; la Lyonnaise en fait un par mois et la DDASS environ 60 par an sans prévenir de son passage.

L'eau de Conflans est au départ de très bonne qualité sans aucune présence de nitrates ni aucune présence de pesticides, elle est assez riche en fer et en manganèse.

Un certain taux de chlore est ajouté à l'eau afin que sa qualité réponde aux normes imposées par la DDASS. Actuellement, en raison du « Plan Vigipirate » et par mesure préventive, le taux de chlore est de 0,3 g/L (en temps normal, ce taux est de 0,2 g/L).

- ♦ Des tests sont également pratiqués à la sortie des différents réservoirs par la Lyonnaise des Eaux et par la DDASS.
- ♦ Enfin, au niveau de chaque commune, la qualité de l'eau est également surveillée une fois par an par commune par la Lyonnaise et par la DDASS.

Le dernier test effectué par la DDASS à Drom a eu lieu le 26 novembre 2002, échantillon pris au robinet communal, près de la Mairie.

En voici les résultats:



ANALYSES	RESULTATS	UNITE	NORMES	METHODES
TRAITEMENT DE L'EAU				
Chlore libre	<0,02	mg/lC12		
ANALYSES BACTERIOLOGIQUES				
Micro-organismes revivifiables à 36° C-44 h	2	UFC/ml		ISO6222
Micro-organismes revivifiables à 22° C-68 h	10	UFC/ml		ISO6222
Eschérichia Coli	0	n/100ml	0	ISO93081
Entérocoques /100 ml	0	n/100ml	0	ISO7899
EXAMEN PHYSIQUE				
Détermination du PH	7,75	unité PH	6,5<n<9	NFT90008
Conductivité à 20 °	367	uS/cm		
Turbidité Néphélométrique	0,65	NTU	<2	EN27027

ECHANTILLON CONFORME AUX CRITERES BACTERIOLOGIQUES DE POTABILITE

Bien sûr ces résultats vous semblent un peu trop « scientifiques », mais soyez sûrs que l'eau que nous buvons est un produit très surveillé, sa qualité doit répondre à des normes très strictes et, à Drom, nous pouvons la consommer sans aucune modération...

DROM SAUVÉ DES EAUX

S'il est, à Drom, une date qui restera dans les annales de ce début de siècle, c'est bien le 25 novembre 2002 : en milieu de matinée, le canal s'est mis en eau pour évacuer les eaux d'inondation de la vallée vers l'entrée du tunnel.

Pour mesurer l'importance de l'événement, reportons-nous 150 ans en arrière, le 27 août 1852. La vallée est sous les eaux, comme presque tous les ans depuis la grande inondation de 1840, faisant « *tomber dans l'indigence la plupart des chefs de ménage* ». Hippolyte Gouilloux, Maire de Drom, sollicite Monsieur le Préfet pour nommer une commission chargée d'examiner s'il serait possible de faire écouler les eaux de la vallée si souvent inondée. En effet, il avait depuis longtemps imaginé que le moyen infaillible était de creuser un tunnel, du fond de la vallée vers les « *sources intermittentes de Rochefort* », dans la vallée du Suran, où ressortent les eaux de notre vallée pour se diriger vers la rivière.

Des sollicitations aux études, des démarches aux essais, les premiers travaux débutent le 9 avril 1855, mais ce n'est qu'en 1859 que commence véritablement le percement du tunnel. Pour des raisons économiques, et contre l'avis du maire, le tracé de 1350 mètres n'est pas retenu, au profit d'un tracé de 980 mètres qui nécessitera des travaux complémentaires en amont : une tranchée pour amener les eaux d'inondation vers l'entrée. La galerie est terminée dans la première moitié de l'année 1869 mais, grâce à la faille traversée, elle a déjà commencé à remplir son rôle en 1862. Par contre, il reste à réaliser les « tranchées » pour y faire converger les eaux de surface. Après étude, le projet est soumis à l'administration supérieure en juin 1870 mais, en juillet, la guerre vient annuler tous les espoirs.



Une décision ministérielle du 23 mars 1872 laisse entendre que l'Etat se désengage de ce projet ; le Préfet de l'Ain confirme l'année suivante que « *il y a lieu d'ajourner à une époque plus favorable la suite à donner au projet de canal d'assainissement de la vallée de Drom* »

Il faut attendre les inondations de 1993 pour remettre la question concrètement à l'ordre du jour. Noël Larruat, Maire, lance les études (qui proposent le même tracé qu'en 1852 et 1871), et c'est son successeur, Jean Carrier, qui mènera le chantier à son terme : le canal est inauguré le 10 novembre 1997.

Les inondations ne peuvent être évitées dans le val de Drom, avec une rivière intermittente qui traverse le village depuis la résurgence de Grenoche jusqu'aux limites sud de la commune, mais elles sont désormais maîtrisées à un niveau acceptable à partir duquel se crée une ligne continue de fil d'eau jusqu'à l'entrée du tunnel (avec un dénivelé de 6,4 mètres sur un trajet de 2 900 mètres depuis le village). Les crues exceptionnelles ne sont alors plus à craindre : ce n'est qu'à cette occasion que le « canal » trouve son utilité. Ce 25 novembre, pour la première fois, le grand projet d'Hippolyte Gouilloux justifiait pleinement sa raison d'être . . . tout vient à point pour qui sait attendre !

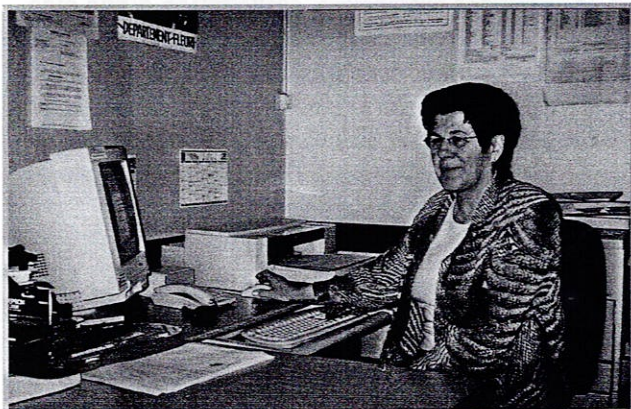
Des estimations effectuées sur place le premier jour, confirmées par des mesures techniques le second (600 litres/seconde) nous autorisent à estimer entre 100 000 et 140 000 mètres cubes le volume d'eau évacué en 48 heures. Par ailleurs, les études d'impact réalisées préalablement se sont vérifiées : aucune incidence visible n'a été constatée dans la vallée du Suran. Il était ainsi envisagé, en cumulant toutes les conditions les plus pessimistes, une augmentation du débit à la sortie du tunnel de 1,3 % à 1,5 % et une augmentation du niveau des eaux du Suran de 1 à 3 cm.

Enfin, il peut être intéressant de rappeler que cette réalisation avait coûté 475 456 francs (72 483 euros), dont 211 414 (32 330 euros) à la charge de la commune. Des montants qui peuvent comparés avec le coût de remise en état de bâtiments ou de zones sinistrées . . .

Pour plus de précision sur l'épopée des inondations, du tunnel et du canal, revoir *Le Dromadaire* N° 5 (1994), N°6 (1995), N° 8 (1997) et N°9 (1998).

RESSOURCES HUMAINES

Avec l'évolution du vocabulaire, on ne dit plus « *Service du personnel* », mais : « *Direction des Ressources Humaines* ». Nous essaierons de rester plus modestes pour présenter ici ceux dont la profession est d'œuvrer pour notre collectivité : **les employés communaux**.



Michèle BLATRIX, Secrétaire de mairie.

Elle est ainsi chargée de seconder le maire et les élus pour toutes les charges administratives induites par la gestion de la collectivité : secrétariat, comptabilité, tenue des registres communaux, état-civil, relations avec la perception, etc. Elle est aussi l'interlocutrice des habitants pour toute démarche administrative du ressort de la commune (demande de carte d'identité, renseignement sur une procédure,...); pour cela, elle accueille les administrés les mardis et vendredis de 15 H 00 à 18 H 00.

Titulaire du poste depuis avril 1971, Michèle est employée à temps partiel pour une durée hebdomadaire de 12 H 30. Signe distinctif : elle occupe le même poste dans la commune voisine de Jasseron, à temps partiel aussi.

Martine VICARD, Agent d'entretien.

C'est à elle que l'on doit la propreté des locaux communaux : salle des fêtes, mairie, école, toilettes publiques. Cycliste confirmée, elle met aussi sa passion au service de la collectivité pour sa deuxième fonction dans les services de l'hôtel de ville. En effet, c'est à Martine que l'on confie tout le courrier interne à la commune : convocations, plis à destination d'élus ou d'administrés, sans oublier les *Communiqués de la mairie* . . . et le *Dromadaire* ! Le tout en 5 H 30 par semaine.

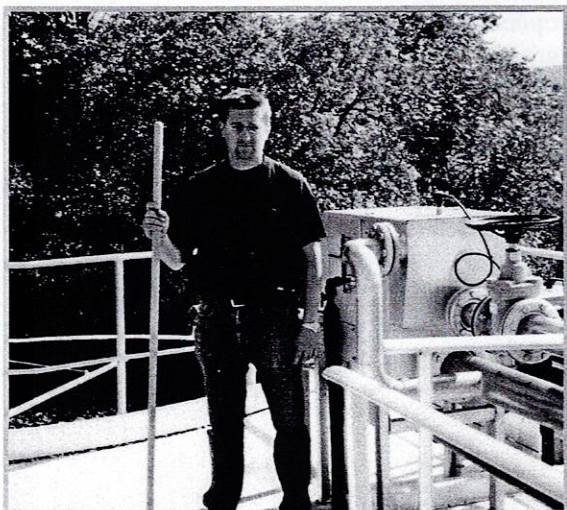
Enfin, il n'est possible de clore ce paragraphe sans indiquer que Martine est sapeur-pompier bénévole au Corps de Première Intervention de Drom où elle assume la présidence de l'amicale.



Alexis JOUBERT, Ouvrier polyvalent.

Dernier recruté dans les effectifs communaux, il a pris ses fonctions à l'automne 2002, suite à la création d'un poste avec la commune de Ramasse. Salarié par ailleurs au Golf de Bouvent, il partage ainsi sa semaine entre Bourg en Bresse et notre vallée à raison de 10 heures hebdomadaires à Ramasse et 5 à Drom, effectuées le jeudi. Il s'occupe de l'entretien de la station d'épuration et du poste de refoulement, mais aussi des « espaces verts », du cimetière et de l'entretien courant des équipements collectifs.

Originaire de Treffort-Cuisiat, il réside au Noyer (hameau du village de Bohas).



BÂTIMENTS

Annoncé dans notre précédente édition, le programme « Bâtiments » a (presque) suivi le cours prévu. Bilan de l'année écoulée et état des nouveaux projets.

Mairie

Paradoxalement, c'est le projet le plus simple qui a dû être reporté pour des raisons d'organisation. L'amélioration du secrétariat a été étudiée dès le début de l'année et le dossier en a été rapidement « ficelé » : plan, découpage du marché en lots, consultation et choix des entreprises, sollicitation d'une aide financière. Le chantier était envisagé pour l'automne, mais il a été victime des retards enregistrés sur d'autres opérations, mobilisatrices de temps et d'énergie. Le démarrage des travaux est maintenant souhaité pour le premier semestre 2003. Pendant quelques semaines, le secrétariat sera transféré dans la salle de réunion, et des dispositions seront prises pour affecter la salle des fêtes aux réunions programmées dans cet intervalle.

Estimée à 18 813 € H.T., cette dépense s'est vu attribuer d'une D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement) de 4 168 €.

Logement salle des fêtes

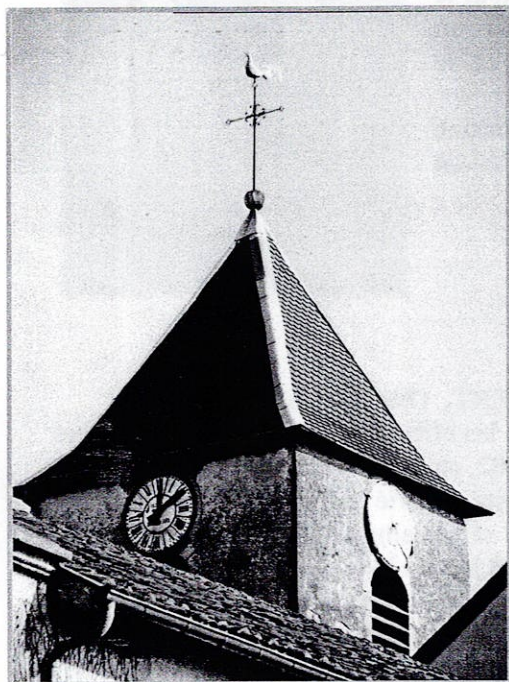
Lancé en août 2001, le dossier de la réhabilitation du logement de la salle des fêtes aura connu un parcours marathon pour aboutir à la livraison du local en septembre 2002 avec « seulement » trois semaines de retard sur la date souhaitée. Aujourd'hui, il abrite la famille Péronnet : Marlène, Eric et surtout Thomas, qui est devenu un habitué de l'école de Drom !

Le bilan actuel de l'opération peut ainsi se résumer :

Travaux	57 876	Subventions	15 275
Honoraires	8 823	Prêt PALULOS	37 960
		Remboursement T.V.A.	7 863
		Autofinancement	5 601
TOTAL	66 699 € T.T.C.	TOTAL	66 699 €

Le prêt génère des échéances annuelles de 3 462 €, couvertes par le loyer du logement : 295 €/mois

Un complément de travaux reste à réaliser dans les prochaines semaines avec l'isolation du plafond de la salle des fêtes.



Clocher

Un événement anodin, la chute d'une aiguille d'un cadran dans l'hiver, a été le point de départ d'une procédure d'envergure. Datant de 1938, les cadrans de l'horloge sont apparus bien fatigués : une décision s'imposait quant à leur réparation. Un rapport du 08 février 2002 précisait la qualité de cet équipement : chaque cadran est composé d'un ensemble bombé de 13 pièces de cuivre émaillé sur un fond en bois ; leur restauration est vivement souhaitée par le conseil municipal, si possible à l'identique. Une première démarche a consisté à établir un dossier pour le classement de cette œuvre, afin de pouvoir prétendre à des aides départementales et européennes. Avec l'aide de Mme le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art (Direction du Patrimoine de l'Ain), l'ensemble (horloge + cadrans) était alors inscrit, le 24 juin, au « Répertoire Départemental » par la Commission Départementale des Objets Mobiliers. Dans la foulée, différentes subventions étaient alors demandées. Le Conseil Général a déjà fait savoir, le 16 décembre, qu'il attribuait une participation de 6 860 €. Dès le retour de la décision européenne, l'ordre de service pourra être donné pour les travaux, espérés pour le premier semestre.

Grange et pré Grandpierre

Une nouvelle porte, fonctionnelle, a remplacé l'existante et le bâtiment a été fort utile à l'entreprise Pettini pour le stockage de matériel pendant la durée du chantier de l'assainissement. Le pré s'est aussi avéré fort utile à titre de parking en plusieurs occasions (bourse des mécaniques anciennes, fête de Drom), et il est maintenant doté de deux cages de foot, installées par des jeunes du village ; les beaux jours, il devient leur terrain de jeux et rencontres. Un autre aménagement est aussi en cours sur l'avant du bâtiment où le sol sera stabilisé et accueillera un abribus.

Ecole

Afin d'assurer les meilleures conditions de travail aux écoliers de Drom pour les décennies à venir, il a été décidé certains travaux de rénovation dans la salle de classe. Sont ainsi actuellement à l'étude la pose d'un plafond, la réfection de l'éclairage et le revêtement des murs.

Presbytère

Un logement fonctionnel y est aménagé, mais il commence à ne plus être de la toute première jeunesse. Il était envisagé de profiter de la prochaine O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour revoir ses équipements, son ménagement, sa structure (chauffage, sanitaire, électricité, isolation, toiture, décoration intérieure) et, éventuellement, son agencement. Le départ inattendu des locataires précédents a quelque peu modifié l'ordre des choses. Il a d'abord été envisagé (et même tenté) de repropose immédiatement ce logement à la location, mais avec un bail précaire, le temps d'attendre la phase opérationnelle de l'O.P.A.H.. Ce choix ne s'est pas avéré réalisable dans des conditions satisfaisantes, aussi a-t-il été décidé de réaliser des travaux au plus tôt pour remettre ce logement sur le marché dans les meilleurs délais. Dans un premier temps, une réflexion est engagée pour étudier les différentes possibilités d'utilisation et d'aménagement de l'ensemble du bâtiment, de ses dépendances et de ses abords ; parallèlement, la commission *bâtiments* étudie aussi les différentes procédures de gestion du chantier, puis du logement (maintien du statut actuel, bail emphytéotique avec un partenaire professionnel, etc.). Le Conseil Municipal ayant toujours dans ses objectifs le maintien de l'école, ce dossier est l'objet d'une attention toute particulière : une livraison de logement serait la bienvenue pour la rentrée 2004, ce qui reste encore un programme ambitieux lorsque l'on connaît les délais nécessaires à la finalisation d'un projet pour une collectivité.



LEXIQUE

Devant la recrudescence d'abréviations de dénominations d'organismes divers, le dromadaire a constitué pour vous ce lexique des sigles utilisés communément. Ces contractions sont employées quelque-fois de manière si automatique ou depuis si longtemps, que l'on oublie la signification de ce que l'on peut appeler un nouveau vocabulaire. Il est évident que cette liste ne peut être exhaustive. Le champ de cette liste est celui de notre « vie communale », il s'élargit bien sûr en fonction des centres d'intérêts de chacun.

L

- ADAPA** : Association Départementale d'Aide aux personnes de l'Ain.
ADAPEI : Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés.
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
ADIL : Association Départementale pour l'Information sur le Logement.
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural.
AFCV : Association Familiale Centres de Vacances.
AFPS : Attestation pour la Formation aux Premiers Secours (remplace le BNS)
AGLCA : Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie.
ASR : Ain Suran Revermont

A

C

- ATESAT** : Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (remplace l'ATGC)
ATGC : Aide Technique à la Gestion Communale.
ATR : Association Touristique du Revermont.
BNS : Brevet National de Secourisme.
BRVS : Bresse Revermont Val de Saône
CAD : Contrat d'Agriculture Durable (remplace CET)
CAF : Caisse d'Allocations Familiales.
CAL PACT : Centre d'Amélioration du Logement (affilié au réseau Pact Arim)
CAO : Commission d'Appels d'Offres
CAT : Centre d'Aide par le Travail.

M

F

- CAUE** : Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.
CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCTER : Communauté de Communes de Treffort En Revermont
CDAR : Comité Départemental d'Aménagement Rural
CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes
CDHDR : Comité Départemental d'Habitat et de Développement Rural
CGD : Contrat Global de Développement
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire
CODAL : COmité Départemental de l'Aide au Logement
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPI : Corps de Première Intervention (ex : pompiers de Drom)
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRDR : Centre Régional de ressources du Développement Rural
CS : Centre de Secours (Drom dépend de celui de Treffort)
CSP : Centre de Secours Principal
CTE : Contrat de Territoire d'Exploitation
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DATAR : Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

D

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts.
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE : Direction Départementale de l'Équipement
DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDEN : Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
DGE : Dotation Globale d'Équipement
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DIPAS : Direction de la Prévention et de l'Action Sociale
DIREN : Direction Régionale de l'ENvironnement
DRE : Direction Régionale de l'Équipement
DRIRE : Direction Régionale Industrie Recherche Environnement
DSV : Direction des Services Vétérinaires

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Communauté de communes)

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

FDPTP : Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle

FEDER : Fonds Européen de Développement et d'Équipement Régional

FEOGA : Fonds Européen d'Oriente et de Garantie Agricole

FISAC : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

FIDAR : Fonds Interministériel pour le Développement et l'Aménagement Rural

FNADT : Fonds National d' Aménagement et de Développement du Territoire

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

GRAM : Groupement Revermontois des Assistantes Maternelles

H&D : Habitat et Développement

L'AGGLO : Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse

LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement des Economies Rurales

NATURA 2000 : Ce sont des zones naturelles protégées, souvent des prairies sèches

ONF : Office National des Forêts

OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction

OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

ORAC : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

ORGANOM : Syndicat mixte de traitement des déchets (17 intercommunalités dont la CCTER)

PALULOS : Prime pour l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLU : Plan Local d'Urbanisme (remplace le POS)

POS : Plan d'Occupation des Sols.

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

SATESE : Service du conseil général chargé de l'Assistance Technique
à l'Exploitation des Stations d'Épuration

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SEDA : Société d'Équipement du Département de L'Ain

SEM : Société d'Économie Mixte

SEMCODA : Société d'Économie Mixte de COnstruction du Département de l'Ain

SICA : Société d'Intérêts Collectifs Agricole

SICTOM : Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères

SIVOM : Syndicat Intercommunal à VOcation Multiple

SI VOS : Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire

Y

S

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SPA : Société Protectrice des Animaux
SRU : loi Solidarité et Renouvellement Urbain (13 décembre 2000)
TER : Transports Express Régionaux
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TP : Taxe Professionnelle
TPU : Taxe Professionnelle Unique
TPZ : Taxe Professionnelle de Zone
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE : Union Européenne
VRD : Voirie et Réseaux Divers
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZAE : Zone d'Activité Economique
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Floristiques et Faunistiques (Col de France)
ZONES A : Zones agricoles
ZONES AU : Zones à urbaniser
ZONES U : Zones urbaines
ZONES N : Zones naturelles et forestières



... Et le plus important :

DROM : Domaine Revermontois Occupé par les Meilleurs !

CQFD...

AMELIORATION DE L'HABITAT

Dans ses dernières éditions, le Dromadaire s'est largement fait l'écho de l'O.P.A.H. du Revermont (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Cette procédure s'est terminée avec l'année 2001, mais les travaux engagés ne sont encore pas tous terminés qu'une autre opération est organisée par la Communauté de Communes, englobant aussi Drom dans son périmètre (voir communiqué ci-contre).

Afin de mieux comprendre l'intérêt de cette démarche, il peut être judicieux de citer un exemple concret réalisé lors de la dernière O.P.A.H. : la réhabilitation d'un logement vacant, remis aux normes actuelles de confort et d'habitabilité et réaffecté immédiatement à la location. Le bâtiment est ainsi revalorisé pour une mise de fonds moindre par sa propriétaire en lui assurant des revenus futurs, tout en fournissant de l'activité à des entreprises locales et en permettant l'accueil d'une famille.

COUT		FINANCEMENT	
Travaux « préliminaires » (branchements eau et assainissement réalisés avant OPAH)	2 781	Subventions	
		Opération façades et toitures	652
		O.P.A.H.	8 849
Travaux (dont 63 922 présentés dans le dossier OPAH)	68 573	Prêt bancaire (mensualités couvertes par le loyer du logement)	56 000
Frais de dossier (opérateur (169) + prêt bancaire (150))	319	Autofinancement	6 172
TOTAL	71 673		71 673

Une demande foncière supérieure à l'offre, un cadre de vie recherché et un environnement privilégié sont autant d'atouts supplémentaires pour la réussite de tels projets dans notre commune.

Réunions publiques prévues :

- ◆ le 11 février à 20 H 30 à Chavannes
- ◆ le 20 février à 20 h 30 à St Etienne-du-Bois
- ◆ le 4 mars à 20 h 30 à Meillonas
- ◆ le 6 mars à Corveissiat
- ◆ le 17 mars à Treffort

LANCEMENT D'UNE OPAH DANS LA CCTER

Face à la sensibilisation des élus de la communauté de communes sur les problèmes de l'habitat, une O.P.A.H a été lancée sur l'ensemble du territoire intercommunautaire. Confiée à Habitat et Développement 01, elle entre dans sa phase étude.

Qu'est-ce qu'une O.P.A.H ?

Opération incitative d'amélioration de l'habitat, l'O.P.A.H. est le seul type d'intervention permettant de réserver, pour les habitants et/ou propriétaires d'un secteur défini, des enveloppes de crédits en vue de l'amélioration de leurs logements.

Cette opération s'adresse au parc privé, occupé à titre de résidence principale, reposant sur l'initiative des particuliers. Elle amène en phase opérationnelle des modalités d'aides particulières.

Les principaux objectifs :

- ♦ Mettre en place un dispositif d'incitations ouvert aux propriétaires privés, visant des travaux de réhabilitation dans le logement.
- ♦ Créer un parc locatif de qualité.
- ♦ Remettre sur le marché locatif des logements vacants, notamment en centre ancien.
- ♦ Concourir à l'entretien du patrimoine bâti.
- ♦ Apporter à l'artisanat local et aux petites entreprises un volume conséquent de travail.

Périmètre de l'OPAH :

- ♦ Chavannes sur Suran, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Germagnat, Grand-Corent, Meillonas, Pouillat, Pressiat, St Etienne du Bois, Simandre sur Suran, Treffort-Cuisiat.

La durée de l'O.P.A.H.

**L'O.P.A.H. se déroulera pour sa phase étude d'octobre 2002 à octobre 2003
et sera suivie d'une phase opérationnelle de 3 à 5 années.**

Opérateur :

**Habitat et Développement 01– 49, Avenue de Mâcon – 01000 BOURG EN BRESSE
Tél : 04.74.45.36.80 Fax : 04.74.22.06.79 Email : cdhdr-01@wanadoo.fr**

Contacts : Monsieur F. JAUSSAN (directeur d'études)
Mademoiselle A. CHEMARIN (chargée d'opérations)

Des points informations habitat seront mis en place dès le début de l'année 2003, pour vous informer, vous conseiller et vous assister :

- ♦ Mairie de TREFFORT-CUISIAT tous les 1^{er} mercredis du mois de 10h à 12h.
- ♦ Mairie de SAINT ETIENNE DU BOIS tous les 2^{ème} vendredis du mois de 10h à 12h.
- ♦ Mairie de CHAVANNES SUR SURAN tous les 3^{èmes} mercredis du mois de 10 h à 12h.

TRITOUT NOUS DONNE QUELQUES CONSEILS ...

Ecrasez les boîtes de conserve, les bouteilles de plastique, pliez les emballages carton, les boîtes de lait ou de jus de fruit.

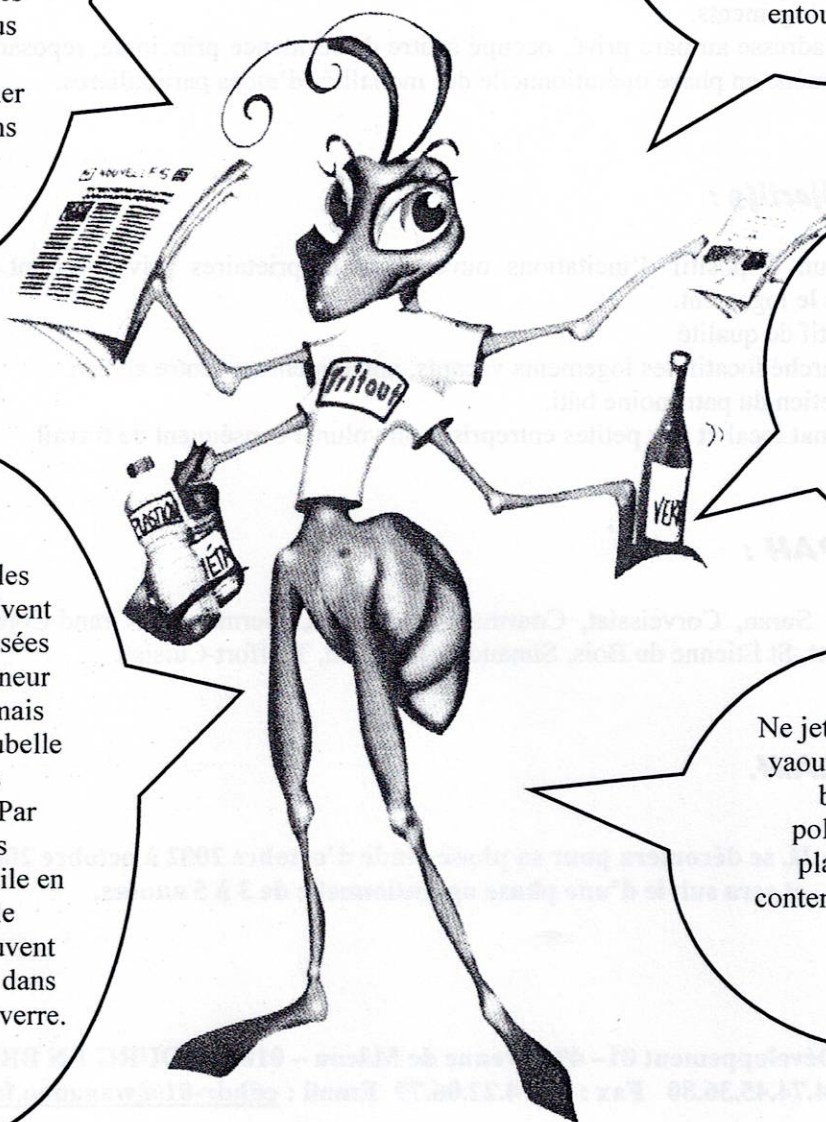
Ceci pour gagner de la place dans le conteneur

Dans le conteneur papiers-journaux, déposez uniquement vos revues, journaux, publicités, sans le plastique qui les entoure parfois.

Lorsque vous déposez les pots en verre, les bouteilles, pensez à ôter les couvercles ou les bouchons auparavant.

Les bouteilles d'huile ne doivent pas être déposées dans le conteneur emballages mais dans votre poubelle d'ordures ménagères. Par contre, les bouteilles d'huile en verre (huile d'olive...) peuvent être déposées dans le conteneur à verre.

Ne jetez pas les pots de yaourts, de crème, les barquettes en polystyrène ou en plastique dans le conteneur à emballages.

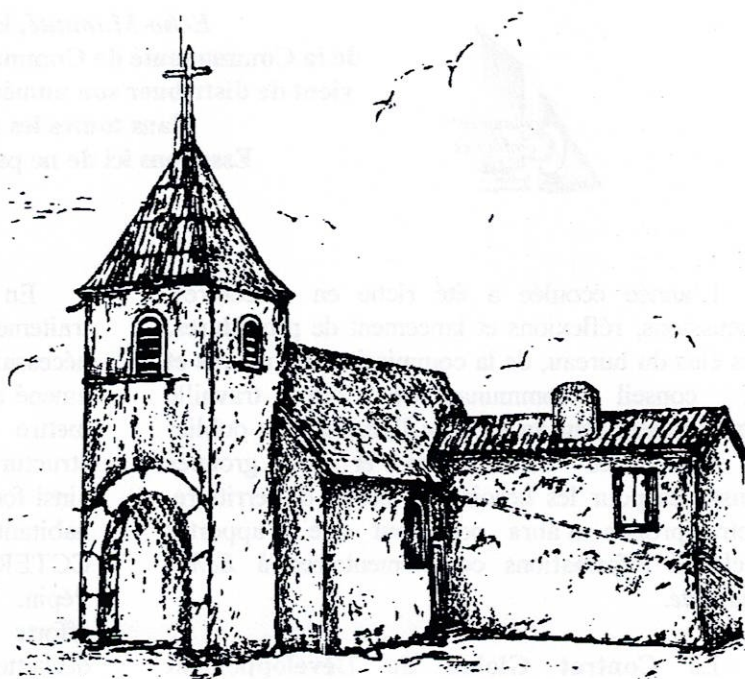


Nous sommes tous concernés par le tri sélectif. Le tri doit devenir un geste quotidien, naturel, c'est un devoir civique. Chaque fois que vous triezy correctement vos déchets, chaque fois que vous vous rendez au Point d'Apport Volontaire, vous contribuez à la protection de l'environnement, et même si c'est un pas de fourmi pour la protection de notre planète, c'est quand même un pas.....

Avec l'arrivée du printemps et des plantations, n'oubliez pas : ne jamais jeter les godets en plastique. dans les PAV mais dans la poubelle traditionnelle ou à la déchetterie..

COOPERATION INTERCOMMUNAUTAIRE

Il est, en bordure de notre territoire, un site chargé d'histoire depuis bientôt deux millénaires : la colline des Conches. Elle est située sur le « Revermont », premier contrefort du Jura qui marque la limite géologique entre Bresse et Jura. Site mythique, mais aussi stratégique, il a attiré l'homme depuis la nuit des temps ; berceau du christianisme local, il a connu plusieurs sanctuaires successivement détruits et rebâti. Aujourd'hui s'y élève une modeste chapelle, sur la commune de Ramasse.



Il y a toute juste 50 ans, en 1952, un passionné entreprenait, à la main, l'ouverture d'une route, depuis la route du hameau des Combes : l'abbé Gringoz. Vers 1961, c'est du côté de Ceyzériat qu'un chemin était aménagé pour construire un relais de télévision. Enfin, vers 1972, grâce à une convention intercommunale, était créée la « Route des Crêtes », reliant ce relais à la chapelle. Le secteur prenait alors un attrait nouveau mais le but de promenade, à quelques quinze minutes de la cité burgienne, devenait victime de son succès : la fréquentation abondante occasionnant une dégradation accélérée de la chaussée et générant des nuisances environnementales supportées uniquement par les communes « propriétaires » des lieux : Ramasse, Drom, Jasseron et, plus au sud, Ceyzériat.

Depuis le printemps 2001, à l'initiative des maires de la vallée, des rencontres ont été programmées entre les représentants des collectivités concernées pour aboutir à des accords sur une gestion intercommunautaire de ce site. Sans créer de structure supplémentaire, une convention a été admise entre les communautés de communes de la Vallière et de Treffort-en-Revermont, et l'Agglo (communauté d'agglomération du bassin de vie de Bourg en Bresse). En effet, les découpages administratifs ont placé les Conches au carrefour de quatre communes et de trois communautés de communes.

Un comité de pilotage a été constitué pour l'exécution de cette convention, composé d'un représentant de l'Agglo (M. Bernard DUPIN, Maire de Jasseron), un représentant de la Vallière, qui préside ce comité (M. Alain RABATEL, Maire de Ramasse), un représentant de Treffort-en-Revermont (M. Daniel BROCHIER, Maire de Drom) et un représentant de Ceyzériat (M. Jean HENAFF, maire-adjoint). La maîtrise d'ouvrage des opérations est assurée par la Vallière et les charges sont réparties entre les trois intercommunalités à raison de 50 % pour l'Agglo, 40 % pour la Vallière et 10 % pour Treffort-en-Revermont.

Une première réalisation a déjà vu le jour au printemps 2002 avec la réfection de la voirie, bénéficiant d'une aide de la Région dans le cadre du Contrat Global de Développement du bassin de vie de Bourg en Bresse. En fin d'été, trois arrêtés municipaux ont été pris simultanément pour limiter la vitesse à 50 km/h depuis le carrefour des Combes jusqu'au relais de télévision, la diversité des usagers impliquant des mesures de sécurité adaptées (piétons, cyclistes, vététistes, motocyclistes, cavaliers . . .), des panneaux seront bientôt installés pour matérialiser cette disposition. D'autres réflexions sont en cours, principalement au sujet de la gestion des déchets (poubelles et ramassage) et de petits équipements.

Un demi-siècle après les premiers coups de pioche de l'abbé Gringoz, la route a retrouvé une nouvelle jeunesse !

QUOI DE NEUF A PROPOS DE LA « C.C.T.E.R. » ?



Echo-Munauté, le bulletin semestriel de la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont, vient de distribuer son numéro 10 depuis quelques semaines dans toutes les boîtes aux lettres.

Essayons ici de ne pas faire double emploi !

L'année écoulée a été riche en rencontres, discussions, réflexions et lancement de procédures. Les élus du bureau, de la commission des maires et du conseil communautaire ont travaillé régulièrement tout au long de l'année, sans oublier les différentes commissions et les groupes constitués pour les besoins du projet de territoire. Notre propos n'aura pour but que d'apporter quelques informations complémentaires à *Echo-Munauté*.

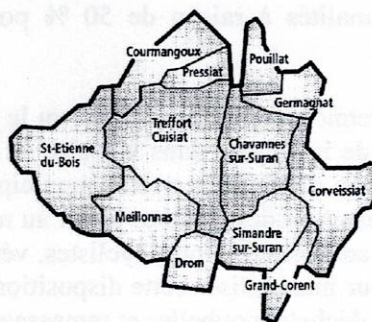
Le **Contrat Global de Développement « Bresse Revermont Val de Saône »** s'est achevé le 30 janvier 2002 et a permis d'apporter des aides à différentes opérations. Pour Drom, citons l'opération façades et toitures avec laquelle 7 particuliers ont pu obtenir de la Région un total de subventions de 5 255 € (auxquelles s'ajoutent 2 664 € de part communale). Des dossiers sont encore en cours, gérés par le Syndicat Mixte *Bresse Revermont Val de Saône*, mais la communauté de communes a souhaité se retirer de ce syndicat.

Par contre, pour le **Contrat Global de Développement du Bassin de Vie de Bourg en Bresse**, une demande d'avenant a été sollicitée auprès de la Région pour intégrer plusieurs nouvelles intercommunalités (dont la CCTER) à cette procédure avant son échéance (le 31/12/2004).

Pour le **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale), la Communauté de Communes a affirmé son souhait d'être intégré au projet du bassin de vie de Bourg en Bresse. Après validation des décisions de toutes les collectivités concernées, un nouveau syndicat mixte est en cours de constitution : **Bourg Bresse Revermont**, qui regroupe 6 communautés (l'Agglo, les Bords de Veyle, le Canton de Coligny, Montrevel en Bresse, Treffort en Revermont, la Vallière) et 4 communes (Biziat, Condeissiat, Neuville-les-Dames et Sulignat). Treffort-en-Revermont y sera représenté par 12 délégués, dont Daniel Brochier, suppléé par Yves Guillemot.

En matière de **gestion des déchets** (collecte et traitement), l'augmentation des volumes et la nécessaire évolution de la réglementation ont amené différentes collectivités à se regrouper pour mettre en place des solutions pour l'avenir. 17 structures intercommunales (dont la CCTER) ont ainsi fondé un syndicat mixte représentant 270 000 habitants : **ORGANOM**, au bureau duquel la CCTER dispose d'un siège occupé par Marcel Pépin. Rappelons, par la même occasion, les efforts déployés (Points d'Apports Volontaire, déchetteries) pour trier et recycler à des fins environnementales mais aussi économiques : chaque kilo en moins dans la collecte d'ordures ménagères a un impact direct sur la taxe prélevée.

Depuis l'automne a débuté la phase d'études d'une **O.P.A.H.** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), qui sera suivie d'une phase opérationnelle de 3 à 5 années. Des réunions publiques d'information sont programmées, ainsi que des permanences. Le fait de juste sortir d'une telle procédure n'empêche pas Drom de s'y replonger, et ne peut qu'inciter chaque porteur de projet à en étudier les modalités, voire susciter de nouveaux projets. Pour mémoire, on peut indiquer que, à Drom, 9 propriétaires occupants ont bénéficié d'aides lors de la dernière O.P.A.H., ainsi que 3 propriétaires bailleurs, dont la commune.



Conséquence du projet de territoire, mais aussi de l'évolution des besoins, des possibilités, des réglementations et des disparités, les **statuts** de la CCTER ont été révisés. On peut déjà indiquer que, dans le projet, en cours d'adoption dans chaque commune, chaque disposition est plus clairement définie (par exemple en matière de développement économique ou de voirie) et que la compétence « assainissement » n'est plus du ressort intercommunal pour certains aspects (étude de schémas directeurs et suivi des installations individuelles), contrairement à ce qui avait été souhaité auparavant. En effet, il n'est pas possible de transférer partiellement une compétence, comme cela était le cas, et, la majorité des communes préférant conserver la maîtrise de leur assainissement collectif, cette compétence redeviendra totalement communale.

De plus, afin de rétablir un certain équilibre entre « petites » et « grosses » communes, de nouvelles règles de représentativité ont été cherchées pour aboutir à une meilleure proportionnalité ; le conseil communautaire devrait s'en trouver augmenté de deux membres. Enfin, il a été souhaité élargir le bureau et le nombre de vice-présidents.

Pour les compétences qui restent dévolues aux communes, diverses dispositions sont prévues pour utiliser les services de la communauté, séparément ou à plusieurs communes pour bénéficier de meilleures conditions (commandes groupées pour des marchés publics, par exemple).

Compétences de la Communauté de Communes

- 1 Aménagement de l'espace
- 2 Création, aménagement, entretien de la voirie communale
- 3 Protection et mise en valeur de l'environnement
- 4 Politique du logement
- 5 Développement économique
- 6 Actions et équipements sportifs, d'enseignement, sociaux et culturels
- 7 Services aux communes



UNE INTERCOMMUNALITE AVANT L'HEURE C'ETAIT PENDANT LA REVOLUTION !!

Si vous avez bien lu le numéro 12 du Dromadaire édité en janvier 2001 et en particulier le **chapitre intitulé plus de deux siècles d'administration communale**, vous avez remarqué que sous la première république, pendant la période d'octobre 1795 à décembre 1799, la commune était gérée non pas par le conseil municipal mais par un conseil cantonal avec 2 représentants par commune. Interpellé par cette information, à l'aide d'un fascicule traitant de Ceyzériat sous la Révolution réalisé par André Game, j'ai appris les choses suivantes :

Ceyzériat était le chef-lieu du canton constitué de 12 communes: Ceyzériat, Jasseron, Revonnas, Drom, Ramasse, Villereversure, Hautecourt, Romanèche, Bohas, Meyriat, Rignat et Journans. Actuellement, il n'y a plus Journans et les communes de Simandre et de Cize font partie du canton. En 1790, la population du canton était de 7138 habitants. La municipalité cantonale, avec ses 24 membres, avait un président cantonal (le 1^{er} fut Charles Frillet de Revonnas). Elle nomma un juge de paix (J.B Héritier de Ceyzériat) et un commissaire (Claude Marie Goyffon notaire) chargé de veiller à l'exécution des lois. Il fut créé un secrétariat cantonal, avec un secrétaire et deux adjoints, et un poste de "piéton cantonal".

Cette municipalité cantonale s'installait et siégeait dans le presbytère de l'église de Ceyzériat. Rappelons que tous les biens ecclésiastiques étaient devenus biens nationaux. Il fut décidé que les réunions se tiendraient tous les 5 jours !!!

Le "piéton cantonal" (J.B. Festas de Ceyzériat) devait, à l'issue de chaque réunion, porter les correspondances à Bourg et dans les 12 communes ; il était logé dans le presbytère dont il assurait le ménage et le chauffage. Une salle du dit bâtiment servait de local pénitentiaire.

Cette municipalité cantonale -nouvelle administration mise en place par les Conventionnels de l'an III (1794)- eut beaucoup de mal à fonctionner :

Les représentants de chacune des communes devaient se rendre tous les 5 jours au chef-lieu du canton, sans moyens de transport, par de mauvais chemins (les réunions eurent rapidement lieu tous les 7 jours au lieu de 5).

La plupart des personnes choisies ne pouvaient correctement remplir leurs fonctions, sachant à peine lire et écrire ou étant illettrées.

La lassitude arriva très vite suite aux Impôts forcés et aux désordres en tout genre. Les élections municipalo-cantonales se traduisirent vite avec 7% de participation !!!!... Le Coup d'Etat du 18 Brumaire An VIII (1799) mit fin aux municipalités cantonales et on retrouva les municipalités communales.

J.C1. Massard

LES GESTES QUI SAUVENT

Les formations de secourisme ne sont pas réservées qu'aux pompiers ou à certains professionnels : chaque citoyen a la possibilité de suivre un stage qui lui permettra de savoir intervenir d'urgence et de pouvoir sauver une vie. En cette fin d'année 2002, trois habitantes supplémentaires de Drom ont ainsi obtenu leur *Attestation de Formation aux Premiers Secours* : nous ne pouvons que les féliciter et encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à les imiter.

Des stages sont organisés ponctuellement par divers organismes, en général sur deux samedis. Nous pouvons citer *l'Antenne pour la Protection Civile Stéphanoise*, à Saint Etienne du Bois (Marc Bulin : 04.74.30.58.13), *l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers* ou *l'Antenne pour la Protection Civile Péronnas Bourg* (Paul Bouiller : 04.74.25.02.12 à Revonnas ou Didier Grobon : 04.74.30.07.86 à Ceyzériat). Il pourrait aussi être envisageable, en cas de demandes multiples, d'organiser une cession de formation directement sur la commune. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Enfin, il peut être utile de préciser que ces stages sont aussi ouverts aux personnes déjà titulaires d'une formation et qui souhaiteraient rafraîchir leurs connaissances.

ELECTIONS

2002 a connu deux consultations : les élections présidentielles puis les législatives.

Pour les premières, les électeurs de Drom ont participé à 83 % puis 89 % : sur 123 inscrits, 102 sont venus aux urnes le 22 avril, puis 110 le 5 mai.

Pour les élections législatives la participation a été de 76 % (94 votants les 9 et 16 juin).

En 2003, sauf « imprévu » ou autre décision de nos dirigeants, aucune consultation n'est prévue, les prochaines élections étant programmées pour 2004 : conseillers régionaux, puis députés européens.

LA GENDARMERIE COMMUNIQUE

Regroupement pour plus d'efficacité.

Comme pour les communes qui se regroupent en communautés de communes ; les brigades de gendarmerie, dotées par la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure (LOPSI) de moyens supplémentaires en personnels et en matériels vont se réorganiser afin d'optimiser la sécurité sur le territoire.

Cela va donc donner naissance aux communautés de brigades dont la mise en place émanera du terrain et de la concertation avec les élus locaux. Il s'agit d'adapter aux réalités modernes les lignes du maillage territorial de la gendarmerie qui datent de 150 ans.

Il est constaté une montée de la délinquance hors des grandes agglomérations ; donc, pour les zones rurales comme la nôtre, ces nouvelles dispositions sont très importantes.

La logique des communautés de brigades est très simple. En zone rurale, une brigade de faible effectif ne peut plus assurer seule toutes les missions qui lui incombent. Par contre, plusieurs brigades du même format, partageant leurs moyens et se répartissant les missions seront plus efficaces.

La mise en place des communautés de brigades permettra de garantir une réponse permanente de la gendarmerie aux besoins de la population .

Cependant, la qualité du service rendu par la gendarmerie ne se résume pas à la mise en place de moyens nouveaux. C'est aussi à chacun d'entre nous d'agir de façon responsable afin de développer un nouvel état d'esprit dans l'intérêt commun des services de l'état et de la population.

La gendarmerie souhaite améliorer ses prestations et, dans cette entreprise, elle sait pouvoir compter sur l'aide de tous.

Délits constatés sur la commune de DROM

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2001 :
1 délit.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2002 :
4 délits.

Cependant, l'accroissement du nombre de délits ne traduit pas forcément une hausse de l'insécurité. En effet un délit correspond à une classification juridique comprenant des actes totalement différents

Exemples : non-paiement d'une pension alimentaire, conduite en état d'ivresse, vol, tapage nocturne, dégradation de biens publics, dépôt sauvage d'ordures ...

... ON CONTINUE !

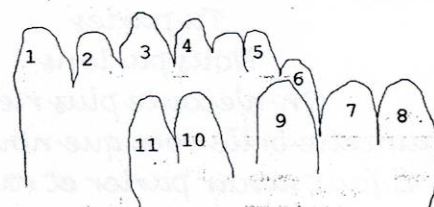
2002 aura été une année décisive pour l'école de Drom, une année charnière : après des turbulences dans l'évolution des effectifs, le pire était, en effet, à craindre pour son avenir. Dès le printemps 2001, tout était mis en œuvre pour tenter d'exploiter chaque possibilité de lui donner des chances supplémentaires. L'accueil de nouvelles familles a été prioritairement recherché : le projet de modification de la mairie a été simplifié pour réaffecter un appartement à la location et le logement vétuste de la salle des fêtes a été réhabilité. L'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a aussi permis la mise aux normes et la mise en service d'un logement privé vacant. Une collaboration, étroite et suivie, avec l'inspection départementale a, par ailleurs, été déterminante pour la défense de ce dossier auprès de l'Inspection d'Académie : madame l'Inspectrice d'Académie a ainsi accepté de repousser au maximum sa décision dans l'attente d'éléments quantitatifs précis. Nous ne pouvons que la remercier de sa patience, de sa compréhension... et de sa décision : le maintien de l'école.

Aide-toi, le ciel t'aidera ! En effet, aux efforts déployés par la commune se sont ajoutés des événements imprévus : pour des raisons professionnelles, des familles nouvelles ont élu domicile à Drom. De plus, des évolutions dans la population et la démographie locales nous autorisent à penser que l'effectif de l'école devrait se maintenir pour les années à venir, hors événements nouveaux.

Des têtes nouvelles. Le 3 septembre 2002, les portes de l'école de Drom se sont alors de nouveau réouvertes pour accueillir pas moins de 11 enfants. Quatre d'entre eux seulement étaient présents à Drom pour la rentrée précédente : la matinée a donc commencé par une présentation des familles entre elles ! Et, pour ajouter au dépaysement, la maîtresse aussi avait changé. Après huit années dynamiques et dévouées au service des enfants de Drom, Catherine Mercier nous a quittés pour aller dispenser l'instruction primaire aux écoliers de Simandre sur Suran, où tous nos vœux l'accompagnent. Originaire de Bourg, mais venant des écoles du Rhône, c'est Clotilde Rebours qui a pris sa succession : souhaitons-lui de nombreuses années dans notre commune !



et au centre la maîtresse Clotilde Rebours



1 Arthur Cote	CE2
2 Antoine Béreyziat	CE2
3 Thomas Combret	CM2
4 Théodore Brochier	CM2
5 Benoît Périgot	CM2
6 Mathilde Picard	CE1
7 Morghanne Fleuter	CP
8 Clémentine Borron	CP
9 Thomas Péronnet	CP
10 Gabriel Trunsard	GS
11 Léa Cote	GS

Des atouts indéniables. Il y a donc toujours une école à Drom, qui propose la même instruction que les autres et des activités variées ; notre commune a la chance de pouvoir compter sur plusieurs assistantes maternelles qualifiées ; la configuration du village, de la population et des institutions locales et le maintien de son identité rurale à proximité d'un centre urbain sont autant d'éléments qui contribuent à un développement harmonieux de nos élèves et une préparation épanouie de leurs prochaines années, de collégiens, d'adultes, de citoyens.

Une bataille est gagnée, mais pas la guerre. En effet, si l'école de Drom n'est plus en bas du classement dans la carte départementale, si l'évolution de ses effectifs est parmi les meilleures par rapport aux établissements de taille similaire, il est vital de confirmer cette tendance. Un nouveau projet communal a été anticipé dans ce but : la restauration du logement de la cure. Par ailleurs, l'arrivée progressive du réseau d'assainissement et l'organisation d'une nouvelle O.P.A.H., avec ses mesures incitatives, nous permettent d'espérer la réalisation de nouveaux projets privés, dans du bâti existant ou non.

Confiant, toutefois, dans la pérennité de son école, la commune a donc ouvert un nouveau dossier : l'amélioration de la salle de classe. La réfection de la peinture, du plafond et de l'éclairage sont ainsi à l'étude pour cette année.

SOU DES ECOLES

Le Sou des écoles double ses effectifs à la rentrée 2003.

Nouvelle rentrée, nouveaux élèves, nouveaux parents d'élèves. Le nombre de parents membres du Sou des écoles est passé de 5 à 10. Après le départ d'Isabelle Poncet, il a fallu renouveler le bureau.

Tout le monde s'est impliqué pour la fête de Drom puis à nouveau pour la soirée fondue.

Ceci dans l'intérêt des enfants puisque le Sou financera en grande partie la classe bande dessinée prévue en juin 2003. A cette occasion, les élèves de l'école se rendront dans le Vercors où ils découvriront aussi le tir à l'arc. Nous leur souhaitons un joyeux séjour et remercions tous les habitants de Drom et des alentours fidèles aux manifestations du Sou des écoles.

CREATIONS A L'ECOLE

Quelques poèmes :

Parler

Je parle
Je parle
Tu parles
Nous parlons
On n'écoute plus rien
Sauf cette belle voix que nous aimons
Il faut savoir parler et raconter.

Thomas

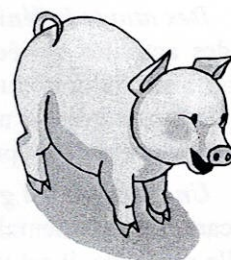
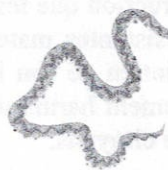
Poésie du temps

Il y a
Le temps de se baigner
Le temps de s'amuser
Le temps de rire
Le temps de lire
Le temps de se promener à cheval
Le temps de se faire mal
Le temps de faire des grimaces
Le temps de regarder les limaces

Gabriel, Thomas,
Clémentine et Morghanne

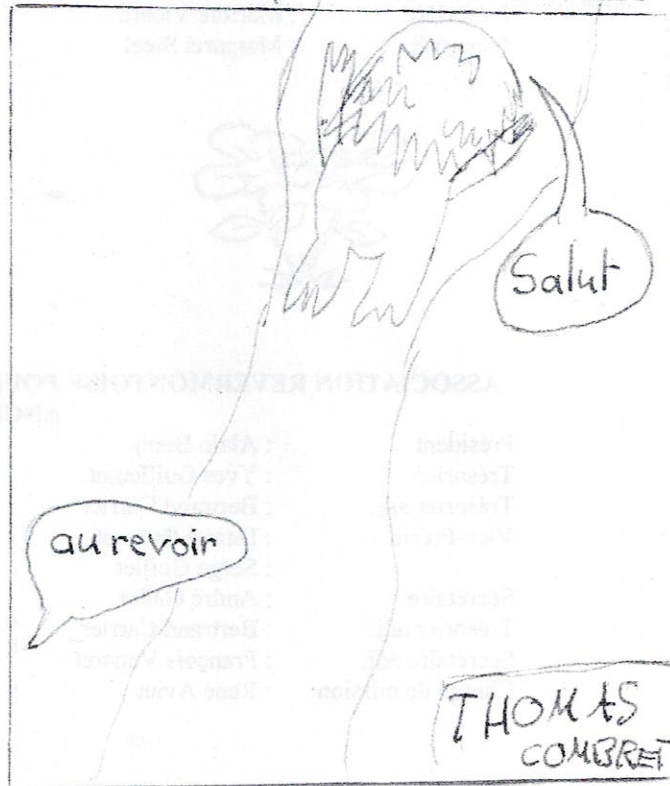
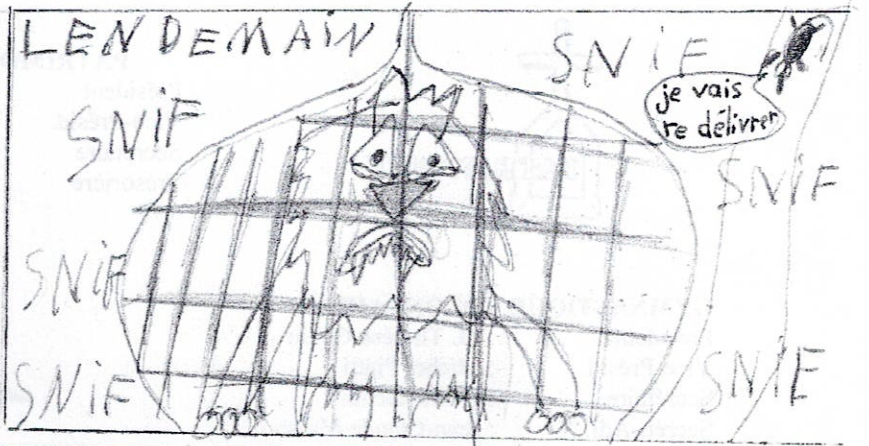
L'oeil du monde

Il y a des yeux de toutes les couleurs
Oeil marron pour les cochons
Oeil bleu comme le ciel
Oeil vert pour les serpents
Oeil noir pour les ténèbres
Oeil blanc pour le paradis
Oeil jaune pour le soleil
Oeil fermé pour les dormeurs
Oeil d'argent pour ma maman
Oeil de toutes les couleurs pour l'arc-en-ciel
O mon oeil tu es le seul au monde



Théodore

LE LION ET LE RAT



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Présidente : Martine Vicard
Vice-Présid. : François-Xavier Mocquet
Secrétaire : Xavier Poncet
Trésorier : Bernard Larruat



SOU DES ECOLES

Présidente : Françoise Mino-Vercellio
Secrétaire : Ghislaine Béreyziat
Trésorière : Michèle Jaillet

CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Marcel Raffin
Vice-Présid : Michel Fouillet
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Paul Bonnet



PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : Jean-Claude Massard
Trésorière : Martine Bonnet

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin
Vice-Présid. : Michel Piatti
Secrétaire : Céline Genin
Secrét.-Adj. : Jean-Claude Massard
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj : Margaret Steel



COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Margaret Steel
Secrétaire : Nicole Fouillet
Trésorière : M. Thérèse Genin

ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIQUES ANCIENNES

Président : Alain Berry
Trésorier : Yves Guillemot
Trésorier adj. : Bertrand Carrier
Vice-Présid. : Daniel Breynat
 : Serge Guillet
Secrétaire : André Gallet
Trésorier adj. : Bertrand Carrier
Secrétaire adj. : François Vanaret
Chargé de mission : René Aviet



ENCORE UN NOUVEAU CHEZ LES POMPIERS

Il s'appelle RENAULT et il a intégré le Corps de Première Intervention de Drom le 29 septembre 2002, le jour de la fête du village. Vous l'avez reconnu : c'est le camion des pompiers ; il est né en 1965 . . . juste 100 ans après son prédécesseur, la pompe à incendie !

Depuis des années déjà, notre compagnie souhaitait se doter d'un véhicule correspondant à ses besoins. En effet, équipée en matériel de premiers secours et forte de 12 sapeurs, l'unité ne disposait, en matériel roulant, que d'un dérouleur et d'une charrette à bras : les volontaires devant souvent avoir recours à leurs véhicules privés. Une opportunité s'est présentée cette année avec la cession d'un camion tout équipé par le corps de Saint Benoit. Après visite sur place par les spécialistes de la Compagnie, il était décidé d'acquérir ce véhicule pour un montant tout compris de 1 650 €. Après aide du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'équipement (motopompe) et retour du Fonds de Compensation de la T.V.A., la part restant à charge de la commune devrait se monter à 1 184 €.

Alarme

Une autre nouveauté est à signaler en matière d'équipement : la sirène. Installée en 1973, la précédente n'avait pas toute l'efficacité requise. Suite à la dissolution de la compagnie de Courmangoux, divers équipements ont été repris par la commune de Drom, dont une sirène. Après une installation courant 2001, le branchement définitif était réalisé début 2002 et, depuis le 3 février, elle est complètement opérationnelle et audible dans de bonnes conditions sur tout le territoire. Rappelons ici le code établi à Drom : tous les premiers dimanches du mois, un **essai** est effectué à midi (**un seul coup long** à midi) ; un **début de manœuvre** est aussi signalé de cette façon (en principe le premier dimanche du mois, à 10 H 00 : l'essai n'est alors pas réitéré à midi).

Trois coups consécutifs appellent pour un feu.

Deux coups consécutifs signifient une **intervention autre** et urgente.

En cas d'urgence, chaque minute compte ; les locaux abritant le camion et le matériel des pompiers sont situés entre le presbytère et la salle des fêtes, au bout du passage : **il convient de ne jamais encombrer ce passage, particulièrement avec plusieurs véhicules.**

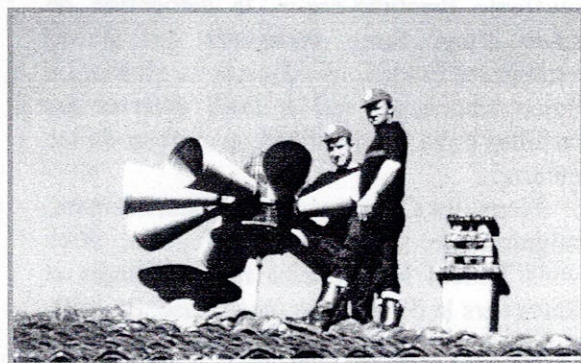


Condition physique

Du côté des activités de l'année, il est à noter que la Compagnie de Drom a eu la charge de recevoir et organiser, les 12 et 13 avril, le Parcours Sportif pour le Centre de Secours de Treffort (Drom, Meillonas, Saint Etienne du Bois et Treffort-Cuisiat). Sur presque 80 volontaires, 60 se sont mesurés sur un terrain plutôt ingrat avec la pluie en prime.

Formation

Du côté des effectifs, aucune modification n'est visible cette année, mais il convient de souligner la formation de secourisme du sapeur Bruno Aviet, validée par une *Attestation de Formation aux Premiers Secours* (A.F.P.S.). Par ailleurs, alors qu'il aurait dû faire valoir ses droits à la retraite, le Lieutenant Daniel a prolongé son engagement d'une année, permettant à la Compagnie de conserver un officier chef de corps.

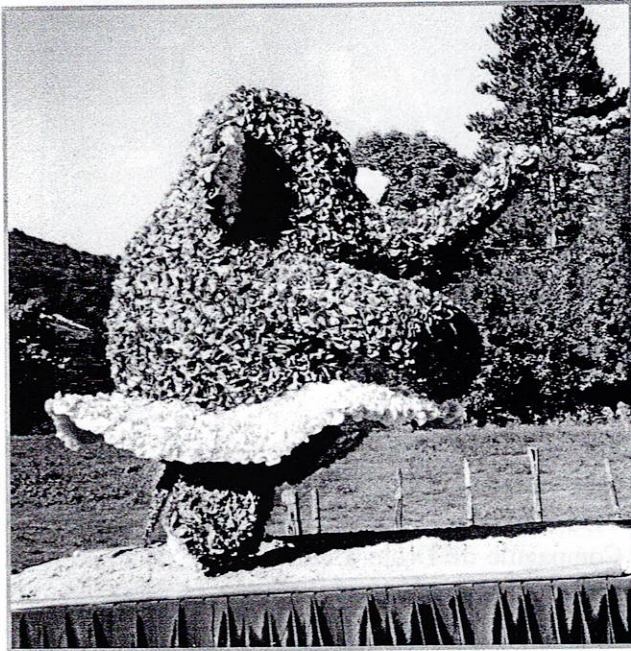


Manifestations 2003

2003 sera une année importante pour les 6 000 pompiers de l'Ain puisque le 110^{ème} Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France se déroulera à Bourg en Bresse du 24 au 27 septembre. Nos volontaires seront sollicités pour l'organisation de ces journées qui se termineront par une cérémonie nationale. C'est pour cette raison que la fête de Drom sera avancée d'une semaine et se déroulera les samedi et dimanche 20 et 21 septembre.

MEMOIRE D'UN PACHYDERME ...

Tout timidement, je suis né début septembre. Quelques barres de fer mises en forme et soudées par des doigts experts, du grillage et du papier journal encollé pour me recouvrir, quelques milliers de fleurs habilement froissées par des "petites mains" gymniques pour me décorer et me voilà resplendissant sous les acclamations du public. Quelle gloire perché sur mon char au milieu de la foule !



Mais les fêtes ont des lendemains qui déchantent ; me voilà en exil, emprisonné dans un garage, solitaire et triste, loin de la vue de tous. Les jours passent dans l'oubli. Le propriétaire, vexé de ne pouvoir garer sa voiture, veut se débarrasser de moi. Un beau jour (enfin ... plutôt pluvieux), des personnes sont venues me libérer. Là, au beau milieu du village, devant la fromagerie, on m'expose à la vue de tous. J'ai même eu les honneurs de la presse.

La pluie fait des ravages. Mes fleurs sont décolorées puis décollées. Les "petites mains" reviennent à mon secours, changent ma parure et me voilà revêtu de mon costume d'hiver, avec un air de Père Noël peut-être, mais surtout transformé en une sorte de mammouth.

Et, quel sera mon avenir ? Qu'advient-il de moi ? M'adoptera-t-on ou terminerai-je ma vie dans un coin de pré, à nouveau abandonné de tous?

Un éléphant qui souhaiterait revivre.

LE FLEURISSEMENT DE DROM

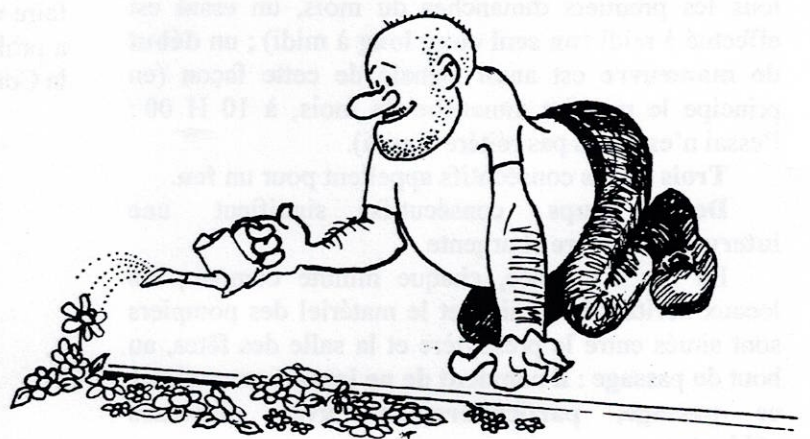
Tout cela est bel et bon, mais une fois nos fleurs plantées avec soin et amour sous une pluie battante, voilà qu'arrive le cataclysme.

Un cataclysme sous forme d'une force puissante et maléfique qui jetait une ombre sinistre sur nos petites fleurs sans défense. Des pelleteuses, des camions, un brise-roche qui couvraient la place de Drom d'une poussière étouffante Pinatubo-esque, la détonation de mines d'une force séismique qui faisait trembler les fondations même de la Mairie. Le démon trancheuse qui a failli déterrer les entrailles de la Terre du Milieu au fond du lac souterrain.

Nous, les Compagnons du Fleurissement, craignons le pire. Alors, intrépides, nous avons franchi les terribles rubans rouges et blancs vers la destruction ténébreuse. Et voilà, le miracle ! Comme des étoiles qui étincellent dans un ciel noir, nos floraisons en pleine prospérité s'offraient à notre regard en un éclat glorieux de couleur !

Pas une seule fleur n'a été écrasée, toute trace de poussière a été soigneusement rincée. Les braves ouvriers de Pettini ont défié la Force de l'Obscurité en Kangoo et sont devenus les membres honoraires du Fleurissement de Drom !

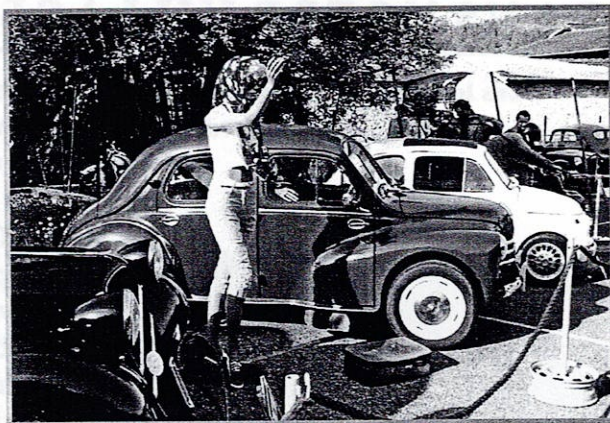
PS : Le Pinatubo est un volcan aux Philippines qui a changé le climat !



A.R.C.M.A

L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et les municipalités de Drom et Meillonas qui nous permettent d'organiser nos diverses manifestations et activités.

En 2002, on pourrait penser que l'A.R.C.M.A. a fait relâche, pour la 9^{ème} édition de sa bourse/exposition de Drom, en effet le thème fut cette année « les congés payés ». Traditionnellement c'est dans la cour d'école que l'exposition avec ses mises en scène, a trouvé sa place. Les divers moyens de transport utilisés par les premiers vacanciers étaient présentés tel que tandem, motos, scooters, side-car, automobiles, autocar, etc.... La bourse d'échanges, quant à elle, remporte toujours un franc succès avec une cinquantaine d'exposants.



Pour la deuxième fois, l'A.R.C.M.A. a organisé, le 30 juin, la montée historique des S de Treffort.. Le public a répondu en nombre sous le splendide soleil de juin, pour admirer les motos et autos qui se sont lancées à l'assaut des S. Ce sont environ 250 véhicules qui étaient présents couvrant une partie de notre histoire de 1922 à 1970. Ainsi, c'est sous le vrombissement des Amilcar, Terrot, Alpine, Ducati, Marcadier, Norton, etc. ... que s'est déroulée cette fantastique journée.

Calendrier pour l'année 2003 :

27 avril : 10^{ème} bourse d'échanges/exposition de l'A.R.C.M.A. à Drom

Fin août : 2^{ème} concours de labours à l'ancienne

PATRIMOINE



Nous sommes à Drom une dizaine de personnes à vouloir entretenir ou remettre en état certains sites de notre belle commune, et ce, depuis un peu plus de dix ans. Quelques jours dans l'année, -le samedi principalement-, nous abandonnons nos activités personnelles pour nous retrouver dans une ambiance conviviale avec une pioche, une pelle, un râteau ou une tronçonneuse à nettoyer le lavoir, ouvrir certains sentiers de faible largeur ou donner un coup de pinceau à un auvent. Le programme annuel est très variable, il est fonction de la disponibilité de chacun. Il est souvent élaboré à l'Assemblée Générale qui a lieu en début d'année.

Après l'implantation des panneaux donnant des explications sur le sentier karstique dans la vallée et aux Conches, l'année 2002 a vu peu de nouvelles activités se réaliser hormis l'entretien habituel du lavoir et de certains sentiers. Espérons que l'année 2003 sera plus remplie de nouveaux chantiers intéressants avec peut-être de nouveaux membres dans l'association

UN SERVICE A LA PAGE : LA BIBLIOTHEQUE

L'activité de la bibliothèque est en réelle progression. On pourrait peut-être l'expliquer avec la nouvelle amplitude des horaires d'ouverture ou le personnel élargi et maintenant bien opérationnel, mais il faut plutôt penser à une évolution de l'engouement de la lecture et préciser un changement dans l'organisation. Ainsi, depuis la rentrée scolaire, les écoliers viennent une semaine sur deux alors qu'auparavant l'école gérait directement ses emprunts avec le bibliobus (tous les 6 mois maintenant).

Quelques chiffres méritent d'être cités : en 2002, les 4 bénévoles de la bibliothèque ont consacré 214 heures à ce service et 39 lecteurs (dont 21 enfants) ont effectué 245 emprunts totalisant 488 livres et 6 cédéroms.

Un seul chiffre n'a pas augmenté : 0 . . . c'est le prix de l'inscription.

IL Y A 50 ANS, L'ACTIVITE ARTISANALE DANS NOTRE VILLAGE...

Dans les années 50, Drom comptait quelques 170 habitants... et bon nombre d'entre eux vivaient de l'agriculture. On pouvait également trouver trois artisans différents mais complémentaires : un menuisier, un forgeron, et un charron.



Georges Grandpierre était le menuisier. Il avait été en apprentissage chez Lucien Gagnon, menuisier à Ramasse et était revenu à Drom pour se mettre à son compte dans les années 30. Il habitait avec sa famille dans la maison actuellement occupée par la famille Jagu. Son atelier se trouvait tout près, dans le bâtiment au sud de la cour d'école. Son travail commençait par le repérage des arbres dans les bois alentours (des chênes, des frênes, des merisiers). Il les abattait, les débardait à l'aide de son tracteur transformé et monté de toutes pièces par le garagiste Gourdan de Jasseron. Puis il emmenait les grumes à la scierie Branchy à Simandre, ou à la scierie Melun à Villereversure. Il ramenait planches, chevrons et plateaux, qu'il mettait à sécher pendant des années au fond de son atelier, dans ses granges et greniers. Enfin, après délignage, rabotage, ponçage, et suivant les commandes, ce frêne, ce chêne ou ce merisier, qu'il avait repéré 5 ou 10 ans auparavant, qu'il avait laissé lentement sécher, se transformait en parquets, plafonds, en escaliers ou en portes, parfois un petit meuble de cuisine, parfois une étagère. Pour les portes intérieures ou les fenêtres, il utilisait plutôt des bois résineux qu'il se procurait à la scierie Neyron à Echallon. Georges Grandpierre travaillait bien sûr au village mais aussi à Montmerle, à Ramasse, à Villereversure, à Bohas et jusqu'à Hautecourt.

Lorsqu'il était à l'atelier, les anciens du quartier, Gabriel Borron et Auguste Gringoz venaient prendre des nouvelles des villages voisins et restaient de longs moments là, à priser le tabac autour du vieux poêle à bois.

Aucun de ses enfants n'a repris la menuiserie, mais il a laissé à son fils Raymond la passion du travail du bois, et aujourd'hui encore, l'atelier est animé et sent bon la sciure et les copeaux...



Marcel Grandpierre était le forgeron. Depuis des générations, de père en fils, le métier s'était transmis dans cette famille. Marcel Grandpierre a donc repris la forge de son père qui se situait au départ entre la maison d'Edwige Grandpierre et d'Alain Borron. Dans les années 40, le besoin de place se faisant sentir, Marcel achète la grange située au sud de son habitation et crée la nouvelle forge (elle existe toujours avec son foyer et son méli-mélo de courroies). Au régiment, Marcel s'était spécialisé dans le ferrage des chevaux et il aimait ça.

Mais dans les années 50, la mécanisation agricole avançait à pas de géant, et il fallait bien suivre..., il s'occupait donc du montage et des

réparations des différents outils et machines que les agriculteurs achetaient : charrues, râteliers faneurs, barres de coupe, faucheuses. Il lui arrivait fréquemment de descendre au bout d'une corde au fond du puits de Fay pour y réparer la pompe.

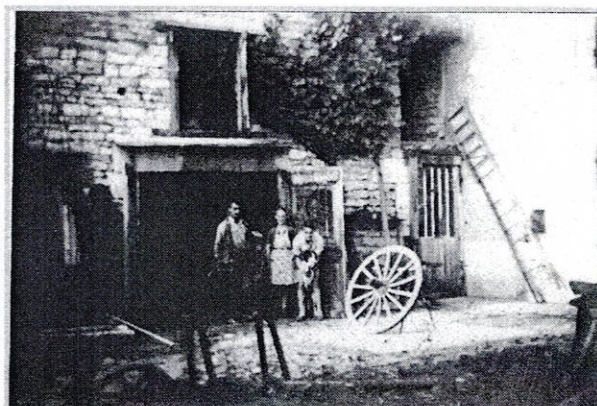


Il posait des chenaux, des persiennes, il fabriquait et posait des rampes et des portails. On faisait aussi souvent appel à ses compétences de maréchal-ferrant pour les pieds des vaches. A cette époque, lorsqu'une vache boitait, on ne faisait pas venir le vétérinaire, on l'emmenait à Drom, chez le Maréchal; il curait, désinfectait, et ferrait le pied malade. Cette activité se pratiquait souvent les jours pluvieux (quand on ne pouvait rien faire d'autre) et il n'était alors pas rare de voir sur l'enclume une bouteille de vin blanc qu'on était allé acheter à l'épicerie voisine (tenue par la femme du Maréchal) et quelques verres, et d'entendre dans la forge d'interminables discussions sur le temps, les nouvelles machines, la vie trop chère, la dernière blague, surtout la dernière blague...

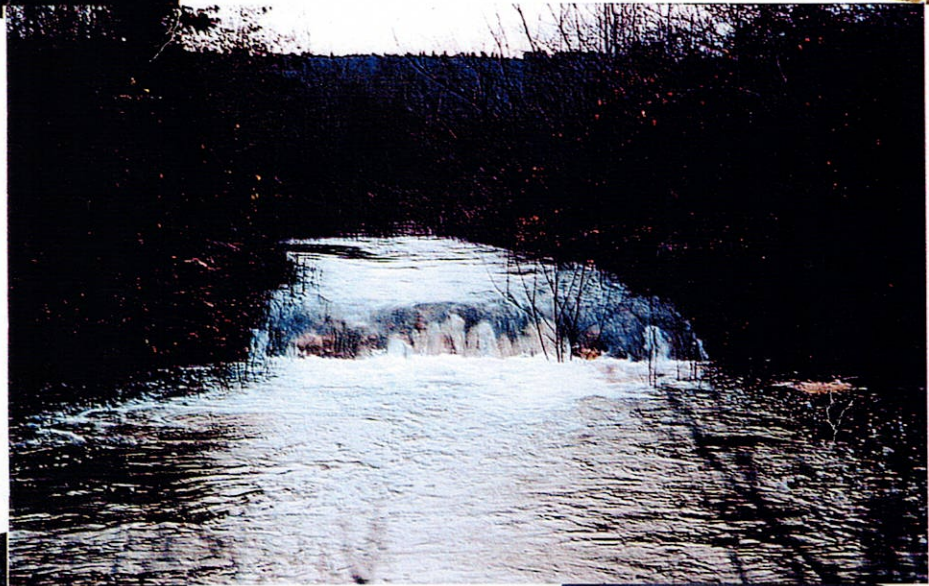
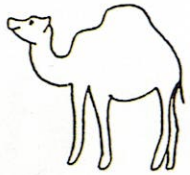


Et enfin, **Camille Brun était le charron**. Il avait appris le métier avec son père et c'est tout naturellement qu'il avait repris l'entreprise à son retour du régiment au milieu des années 20. Il habitait avec sa femme et ses trois garçons route de Ramasse (au nord de chez M Jolyon) et son atelier touchait son habitation. Il avait lui aussi agrandi les locaux existants afin d'y installer une scie. Son activité était très variée, il travaillait à la fois le bois et le fer. Il était également charpentier couvreur. Depuis l'arrivée de l'électricité au village en 1928, c'est lui qui se chargeait de relever les compteurs pour la Compagnie d'Electricité. C'est également lui qui, fréquemment, grimpait en haut du clocher pour l'entretien ou la mise à l'heure de l'horloge. Dans son atelier, il fabriquait des tombereaux, des brouettes, des charrettes à lait (à cette époque, les agriculteurs apportaient eux-mêmes le lait à la fromagerie dans des bidons posés dans une charrette en bois). Fréquemment, il travaillait avec le forgeron pour la fabrication des pièces en fer

dont il avait besoin, et c'étaient alors de grands moments de partage de savoir-faire, mais aussi de complicité et de franche rigolade. Camille Brun fabriquait également des cercueils et, tout naturellement, il faisait la mise en bière lorsque la famille le lui demandait. Il participait au dernier voyage de ses voisins, de ses amis parfois, simplement, souvent en sifflotant lorsqu'il refermait le cercueil, peut-être pour cacher son émotion, ou pour adresser un dernier au revoir au défunt. Il avait préparé longtemps à l'avance son propre cercueil dans lequel il repose dans le cimetière de Drom. Il paraît même qu'il reste, sur son grenier, quelques spécimens, commandes non consommées, certaines personnes étant peut-être devenues immortelles...



Il y a 50 ans, dans notre village, il y avait aussi un garde champêtre, une épicerie, un café, un maître d'école, un curé, et déjà, une fromagerie... Mais cela fera peut-être l'objet d'un prochain article du Dromadaire.



25 novembre
2002



Canal d'assèchement de la vallée de DROM